

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration
12 Mars 2020

*Approuvé par les membres du
Conseil d'administration du 9 Avril
2020*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 12 Mars 2020 à 14h30, à la Salle du Conseil de la Présidence, 40 rue de Rennes, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
BARBELIVIEN Agnès	Présente
BARD Christine	Présente
BARILLÉ Régis	Absent
BARREAU Mihaela	Présente
BASLÉ Michel	Présent, arrivé à 15h
BERTÉ Violaine	Présente
BIOTEAU Emmanuel	Présent
BORDET Laurent	Présent
CHAUVET Clément	Excusé, a donné procuration à Madame TAIBI
CHÉDOTEL Frédérique	Présente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
CHRISTOFOL Hervé	Présent
CLÉNET Ronan (<i>suppléant : DUVAL Hugo</i>)	Excusé, a donné procuration à Mme DELPECH
DANIEL Christophe	Présent
DELPECH Angèle (<i>suppléante : GRIMAUD Hortense</i>)	Présente
DROUET D'AUBIGNY Frédérique (<i>suppléante : GOUKASSOW Véronique</i>)	Absente
GAUMER Nathalie	Présente
GERAULT Laurent (<i>suppléant : JEANNETEAU Paul</i>)	Excusé
HINDRE François	Présent
JARDINAUD Chloë (<i>suppléante : BION Lily</i>)	Excusée, a donné procuration à M. AKIN
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LELARGE Antoine	Présent
LEMAIRE Félicien	Présent
LLORENS Enzo (<i>suppléant : AKIN Yahya Pasa</i>)	Présent
LOURTIS Michel	Absent
NGUYEN PHUONG Linh (<i>suppléante : BICHE Sarah</i>)	Présente
OGER Thierry	Présent
REY Anne	Présente
RICHARD Isabelle	Présente
SEGRETAIN Claudie	Excusée, a donné procuration à Monsieur DANIEL
TAÏBI Aude Nuscia	Présente

ULLERN Anouk	Absente
VINAY Aubeline	Excusée, a donné procuration à Madame GAUMER
VINCENT Elsa	Excusée, a donné procuration à Monsieur BORDET
ZARKAJSEK Romain (suppléant : PAPIN Clément)	Présent

Membres invités de droit présents :

- Olivier HUISMAN, Directeur général des services,
- Françoise PERES, Cheffe de division de la DESUP, Rectorat de Nantes.

Membres invités par le Président, proposés pour un titre de vice-président

- Stéphane AMIARD
- Laurent BORDET
- Lydie BOUVIER
- Nathalie DEBSKI
- Éric DELABAERE
- Françoise GROLLEAU
- Jean-René MORICE
- Pascal RICHOMME-PENIGUEL

Membres invités par le Président présents :

- Camille BLIN, Vice-présidente étudiants
- Patrice MANGEARD, Directeur de l'IUT
- Anne-Sophie HOCQUET, Directrice de Cabinet

Secrétariat de Séance :

- La cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	1
1.1 Information sur le Coronavirus.....	1
1.2 Motion du Conseil d'administration - Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).....	2
1.3 Interdictions d'accès aux locaux.....	5
1.4 Membres du Comité électoral consultatif	6
2. Procès-verbal du CA	7
2.1 Procès-verbal du CA du Jeudi 19 décembre 2019	7
2.2 Procès-verbal du CA du Jeudi 31 janvier 2020	7
2.3 Procès-verbal du CA du Jeudi 6 Février 2020	7
3. Affaires générales et statutaires.....	7
3.1 Présentation du/de la Vice-président.e de la commission de la formation et de la vie universitaire, du/de la Vice-président.e de la commission recherche et du/de la Vice-président.e étudiants	7
3.2 Élection du/de la Vice-Président.e en charge du Conseil d'administration.....	7
3.3 Élection des autres Vice-Présidents.es	8
3.4 Élection du Bureau (comité de direction) de l'Université sur proposition du Président.....	13
3.5 Élection d'un.e représentant.e titulaire du personnel BIATSS au conseil des directeurs.rices de composantes de l'Université d'Angers (Conseil de gouvernance)	13
3.6 Élection d'un.e représentant.e du Conseil d'administration au conseil de gestion de la Direction de la formation continue (DFC).....	14
3.7 Élection aux commissions permanentes	14
3.7a) Commission du Budget	14
3.7b) Commission Vie de l'établissement.....	15
3.7c) Commission Permanente du Numérique	15
3.8 Avis du CA sur la nomination des directeurs.rices des services communs de l'Université d'Angers	16
3.9 Délégation de compétences du CA au Président – vote	17
3.10 Ordre de mission permanent du Président- vote	18
3.11 Appel à candidatures pour les élections des membres du conseil de gestion du Service de la Documentation et des Archives (SCDA) – information	18
3.12 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes – information	18
4. Prospective et moyens.....	18
4.1 Rapport annuel de performance 2019 – vote	18
4.2 Exécution budgétaire 2019 et analyse budgétaire.....	22
4.3 Compte financier, annexes et analyse financière –vote	22
4.4 Rapport du Commissaire aux Comptes.....	25
4.5 Délibérations sur les éléments du compte financier - vote	26
4.6 Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2019/2020 – vote	27
5. Enseignement et vie étudiante	28
6. Décisions du président prises par délégation du C.A.....	28

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance à 14h40, 30 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 23 membres présents, 7 procurations).

Il précise que l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2020 est reporté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

1. Informations

1.1 Information sur le Coronavirus

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers a commencé à mettre en place un plan de continuité d'activité et un plan de continuité pédagogique.

Les différentes composantes de l'Université devront réfléchir à l'optimisation de l'utilisation de l'enseignement à distance, avec le soutien du Lab'UA.

Les mesures vont évoluer rapidement. Il conviendra d'activer certains dispositifs. Il est important de conserver son sang-froid et de rester cohérent avec les mesures transmises à l'échelle nationale. L'Université ne doit pas faire état de ses propres analyses. Il sera indispensable de conserver son intégrité physique. Des évolutions substantielles de méthodes de travail restent à venir. Tout sera mis en œuvre pour que l'année d'étude de chaque étudiant soit validée. Il faudra imaginer des dispositifs permettant de pallier les difficultés.

Un groupe de travail composé des assesseurs à la pédagogie, des référents relations internationales et des responsables de composante sera réuni dès le lundi 16 mars 2020 pour établir une position commune de l'Université et un plan de continuité. Les informations pourront alors être communiquées à l'ensemble de la communauté. Il est important de pouvoir légitimer une prise de décision notamment pour les Doyens et Directeurs de composantes et d'écoles, fortement sollicités.

Même si la fermeture de l'Université reste une hypothèse qui ne peut pas être exclue, il sera nécessaire de conserver un lien social avec les étudiants. Ils devront continuer à travailler. Le lien devra également être conservé avec le personnel. Ces points de vigilance sont extrêmement importants.

Les informations concernant les personnes qui pourraient être contaminées sont transmises de façon régulière au Rectorat (cf. diaporama de séance en annexe) :

A ce jour, l'Université d'Angers a enregistré chez les étudiants 5 cas suspectés : 3 se sont révélés négatifs et 2 sont en attente.

Pour les personnels, les 3 cas suspectés initialement sont négatifs.

Monsieur ROBLÉDO insiste sur le caractère inédit de la situation. Aucun virus n'a jusqu'alors nécessité de telles mesures.

Monsieur ROBLÉDO sera conduit à prendre les mesures nécessaires, celles qui s'imposeront même si certaines pourront avoir un caractère brutal.

Suite à une demande de précisions de Madame LEFRANÇOIS, Monsieur HUISMAN répond que les cas suspects sont confinés chez eux.

Madame RICHARD rappelle qu'une cellule de crise a été constituée. Le pilotage est assuré par Monsieur HUISMAN et Madame RICHARD. Il est important que toutes les questions soient transmises à la cellule de crise pour un fonctionnement optimal et une cohérence dans les réponses apportées. La cellule de crise est disponible pour répondre aux attentes de la communauté.

Monsieur HUISMAN invite le personnel et les étudiants à se rapprocher de leurs interlocuteurs habituels dans un premier temps, et notamment des scalarités pour les étudiants.

Si des cas positifs étaient avérés, Monsieur AKIN demande si des étudiants pourraient être dispensés d'assiduité. Il pense notamment aux étudiants boursiers susceptibles d'être pénalisés si la dispense d'assiduité n'était pas consentie. Monsieur ROBLÉDO répond par l'affirmative.

Madame MALLET rappelle la procédure : la Direction des enseignements et de la vie étudiante transmet tous les ans, par l'intermédiaire des scalarités, la liste des étudiants non assidus au moment des examens. Le CROUS sollicite toujours l'avis des composantes pour réclamer les bourses aux étudiants qui ont été absents.

Il est demandé si les personnels contraints d'être en arrêt auraient un jour de carence. Monsieur ROBLÉDO ne dispose pas d'indications particulières à ce sujet. Il juge la demande pertinente, il s'agirait d'un cas de force majeure. Il devra néanmoins se conformer aux directives nationales.

Monsieur HUISMAN ajoute qu'un plan de continuité de travail est envisagé afin de conserver le personnel en activité, même à distance. Les étudiants devront pouvoir suivre des cours et travailler à distance.

Monsieur BIOTEAU précise que différents stages prévus dans le cadre des licences professionnelles et des masters sont en cours d'annulation ou déjà annulés. Il faut par conséquent envisager un plan pour ces étudiants qui vont se retrouver en difficulté. Monsieur ROBLÉDO a conscience de cet état de fait. Des directives seront communiquées aux Directeurs de composante afin qu'ils puissent prendre les mesures correspondantes.

1.2 Motion du Conseil d'administration - Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)

Monsieur ROBLÉDO explique que cette loi entend engager l'Etat dans un soutien pluriannuel à la recherche. Cette loi va s'étaler sur 7 à 8 années. Son objet serait notamment d'injecter de nouveaux moyens pour soutenir la recherche publique et privée. Il est prévu d'atteindre à terme 3% du PIB qui serait consacré au financement de la recherche. 2% serait consacré à la recherche privée et 1% à la recherche publique. Actuellement, à peine plus de 2% du PIB est consacré à la recherche, 1,5% pour la recherche privée et 0,8 % pour la recherche publique.

Cette loi de programmation constitue un engagement de l'Etat.

Plusieurs sous-objectifs seraient ensuite déclinés. Cette loi permettrait d'améliorer l'attractivité des carrières liées à la recherche avec une revalorisation salariale correspondante.

Les moyens seraient essentiellement injectés à partir d'appels à projets pilotés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

Les moyens supplémentaires dépendraient du taux de projets déposés à l'ANR qui devrait être plus important qu'actuellement.

Actuellement, lorsqu'un contrat est obtenu, une partie du budget peut ne pas être fléchée de manière précise. Ce taux est actuellement de 5% et il pourrait s'élever à 20 ou 40%.

Cela pourrait permettre de réinjecter des moyens dans les laboratoires ou structures d'accueil.

Il pourrait aussi être envisagé de rendre les carrières liées à la recherche plus fluides.

Cette loi suscite néanmoins un certain nombre d'inquiétudes dans les universités. Le mode opératoire correspondant soulève des interrogations, des inquiétudes, et aussi des oppositions. Un mouvement national a été enclenché.

A titre personnel, Monsieur ROBLÉDO est favorable aux objectifs posés dans la loi. Il est en revanche inquiet du mode opératoire à partir duquel les moyens nouveaux seront distribués au sein des laboratoires, des établissements.

Toutes les universités n'ont pas les mêmes atouts. Répondre à des appels à projets nécessite un temps conséquent. Un établissement comme l'Université d'Angers a un taux d'encadrement faible, ce qui rend l'exercice très délicat. Ce dispositif est en ce cas inégalitaire. Il apparaît difficile de fonctionner sur un mode de concurrence entre tous les établissements. Il regretterait que l'ensemble des financements reposent sur les appels à projets.

Par ailleurs, les universités font également de la formation. Il faut également identifier la nécessité d'analyser les besoins sur cette autre mission.

Monsieur ROBLÉDO a reçu une demande de la FSU et du comité de mobilisation pour avoir un échange dans le cadre du Conseil d'administration sur l'adoption d'une motion. La demande émane de Madame TAIBI.

Monsieur ROBLÉDO a également réfléchi à la proposition d'un autre texte, qui tient compte en partie des éléments mentionnés dans le texte de la FSU et du comité de mobilisation. Il a également repris un certain nombre de points qui ont fait l'objet de motions votées en composantes, notamment à la Faculté des Sciences.

Madame TAIBI souhaite lire en séance le texte proposé par le syndicat. Monsieur ROBLÉDO accède à cette requête. Le texte proposé par Madame TAIBI est le suivant :

« Motion du Conseil d'administration de l'Université d'Angers

Les élu·e·s du Conseil d'administration de l'Université d'Angers, réunis le 12 mars 2020, manifestent leurs craintes quant à la prochaine Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Ce projet de loi n'a pas encore été rendu public. Cependant les préconisations des 3 rapports préliminaires commandés par le ministère et les annonces de Madame la Ministre sont inquiétantes.

Nous dénonçons l'inscription de ce projet de loi dans la droite ligne des précédentes réformes libérales de l'enseignement supérieur, dont la situation est déjà très précaire : poursuite des dotations inégalitaires à travers la généralisation du financement par appel à projet, augmentation du recours à l'emploi contractuel et dérogation aux règles de recrutement statutaires.

A Angers, ce sont en moyenne 95 heures complémentaires par an qui sont effectuées par les enseignant·e·s-chercheur·e·s pour compenser le manque de personnel (400 postes par rapport au taux d'encadrement moyen des universités françaises) soit un demi-service statutaire supplémentaire.

Au-delà de cette sous-dotation, nous nous opposons à la mise en concurrence des enseignant·e·s-chercheur·e·s et chercheur·e·s entre eux·elles et exigeons un financement de la recherche à hauteur de nos besoins, et non plus seulement sur des critères

comptables ou productivistes. A ce titre, nous apportons notre soutien aux motions adoptées en assemblées générales à l'Université d'Angers et au cours de la coordination nationale des facs et labos en lutte.

Nous soutenons les mobilisations en cours, et appelons à leur renforcement dans les semaines à venir, afin d'obtenir une augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur respectivement de 2% et 1% du PIB, et une répartition égalitaire de cette dotation permettant d'une part une harmonisation par le haut des taux d'encadrement des étudiants par des personnels sous statuts et d'autre part une augmentation pérenne des budgets de base des laboratoires de recherche. »

Madame HOCQUET distribue en séance le texte proposé par Monsieur ROBLÉDO. Les administrateurs et administratrices en prennent connaissance et formulent différentes remarques.

Madame TAIBI souhaiterait insister sur la nécessité de disposer de personnels titulaires, et non pas contractuels avec des statuts différents. Cela crée une situation de précarisation de ces collègues et fragilise l'Université dans son ensemble. Monsieur ROBLÉDO répond qu'un paragraphe mentionne cet état de fait. Il estime par ailleurs que les personnels en CDI, qui sont nombreux, ne bénéficient pas d'un contrat précaire.

Il envisage d'homogénéiser les différents statuts, notamment en termes d'évolution de carrière et de rémunération. Il sera toutefois fort délicat que ces personnels puissent bénéficier d'un statut de titulaire, il faut pour cela réussir un concours. Certains concours réservés ont pu être organisés à l'Université d'Angers, ce qui a permis de titulariser de nombreux personnels.

Monsieur CHRISTOFOL précise que le statut de la fonction publique offre la garantie de l'emploi mais également l'indépendance de l'agent. Les droits et obligations des fonctionnaires sont différents des droits privés ou du droit contractuel de la fonction publique. Un enseignant-chercheur recruté en CDI ne bénéficie pas de la même liberté au niveau de la recherche ni de la même liberté académique. Depuis la loi de 2019 sur la fonction publique, les ministères ont voulu généraliser l'emploi contractuel. Les Présidents d'université essaient de freiner ce recours aux emplois contractuels. Il estime qu'il s'agit d'un devoir de vigilance. Monsieur ROBLÉDO l'entend.

Monsieur ROBLÉDO précise que Madame HOCQUET est disponible pour participer à l'évolution du texte. Il invite les personnes intéressées à se rapprocher d'elle afin de stabiliser une proposition de rédaction qui pourra être soumise en séance.

Madame TAIBI propose une seule modification : ôter le terme « inéluctable » mentionné dans le texte. Elle propose la formulation suivante : « L'augmentation prévisible de la contractualisation, sur laquelle il faut rester vigilant » au lieu de « l'augmentation, si elle est inéluctable ».

Le texte proposé tient compte de la nouvelle formulation demandée :

« Les élu.e.s du Conseil d'administration de l'Université d'Angers, réunis le 12 mars 2020, manifestent leurs craintes quant à la prochaine loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Nous partageons les objectifs affichés par le projet de redonner des moyens à la recherche publique et de redynamiser et rendre leur attractivité aux métiers de la recherche.

Il est en effet urgent d'atteindre enfin l'engagement plusieurs fois affiché, mais jamais tenu par les gouvernements précédents, d'un investissement à hauteur de 3% du PIB dont 1% pour la Recherche Publique.

Cependant les préconisations des trois rapports préliminaires commandés par le ministère sont inquiétantes car elles portent en germe :

- la perte de sens de nos métiers si la politique actuelle d'appels à projet, chronophage et souvent peu motivante, venait encore à s'amplifier.
- La concurrence « darwinienne » que ces appels à projets pourraient engendrer.
- Le flou sur le contenu des « critères de performance » liés au moyens dits supplémentaires affichés au regard notamment des fortes disparités des taux d'encadrement entre établissements.
- L'augmentation prévisible de la contractualisation, sur laquelle il faut rester vigilant, doit absolument s'accompagner de statuts aussi protecteurs que ceux dont bénéficient les titulaires.
- L'absence de considération de l'autre mission cardinale de l'Université, la formation, dont la qualité repose sur nos compétences en recherche et formation.

La situation de l'Université d'Angers asphyxiée par sa sous-dotation historique est une illustration flagrante de ce changement de braquet que nous réclamons depuis des années.

C'est pourquoi nous soutenons les revendications de nos collègues engagés dans le collectif des facs et labos en lutte lorsqu'ils réclament une répartition égalitaire de cette dotation permettant d'une part une harmonisation par le haut des taux d'encadrement des étudiants par des personnels non précaires et d'autre part une augmentation pérenne des budgets de base des laboratoires de recherche.

Le soutien à une Recherche rigoureuse, indépendante des lobbys, exercée par des personnels aguerris à l'exigence scientifique et statutairement protégés est le gage d'une confiance dans l'avenir de notre pays et de la jeunesse que nous formons. »

La motion est adoptée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

1.3 Interdictions d'accès aux locaux

Monsieur ROBLÉDO précise que quatre arrêtés d'interdiction des locaux, d'une durée réglementaire de 30 jours, ont été pris. Ces arrêtés d'interdiction doivent être portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration et du Conseil Académique. Ces arrêtés se rapportent aux lieux suivants :

- Faculté de Droit Economie Gestion – I.A.E et Bibliothèque universitaire de Saint-Serge.

Pour la troisième fois, des arrêtés d'interdiction des locaux ont été pris à l'encontre d'une personne extérieure à l'Université qui fait preuve de harcèlement envers une étudiante de l'I.A.E. d'Angers. Ces arrêtés ont été pris le 14 février 2020, l'un concerne les locaux de la Faculté DEG et de l'IAE Angers et le second concerne les locaux de la bibliothèque universitaire de Saint-Serge. Dans l'éventualité où des poursuites judiciaires seraient

engagées à l'encontre de l'intéressé, l'interdiction d'accès pourrait être prolongée jusqu'à la décision définitive de la juridiction saisie.

➤ Faculté des Sciences et Maison de recherche du Végétal.

Un ancien agent de l'Université a rédigé des mails comportant des propos violents et menaçants. Une main courante a été déposée auprès du Commissariat de police d'Angers par un agent en poste à l'Université d'Angers. En conséquence, un arrêté d'interdiction des locaux a été pris, en date du 11 février 2020.

➤ UFR ESTHUA Tourisme et Culture.

Une plainte a été déposée par une étudiante de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture à l'encontre d'un autre étudiant inscrit dans la même formation qu'elle, relatant des faits d'agression sexuelle. Un arrêté d'interdiction des locaux a été pris à l'encontre de l'intéressé, en date du 27 janvier 2020.

1.4 Membres du Comité électoral consultatif

Monsieur ROBLÉDO précise que le Comité électoral consultatif se réunit dans le cadre des processus électoraux organisés à l'Université. Le Comité électoral consultatif est présidé par le ou la vice-présidente en charge du Conseil d'administration.

Chaque liste représentée au Conseil d'administration de l'Université doit désigner, parmi ses membres, un représentant au Comité électoral consultatif.

Madame PERES, Cheffe de division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Nantes, est membre de droit.

Un courriel a été adressé aux différents délégués de liste le 19 février 2020 pour qu'ils communiquent leur représentant.

Les membres désignés sont les suivants :

M. Félicien LEMAIRE – désigné par la liste « Expérience UA » pour le collège A

M. Clément CHAUVET – désigné par la liste « Pour une Université humaine et éthique » pour le collège A

M. François HINDRE – désigné par la liste « Expérience UA » pour le collège B

Mme Nathalie GAUMER – désignée par la liste « Pour une Université humaine et éthique » pour le collège B

M. Jean-Luc GODET – désigné par la liste « Service public et démocratie universitaires » pour le collège B

M. Thierry OGER - désigné par la liste « Expérience UA » pour le collège BIATSS

Mme Claudie SEGRETAIN - désignée par la liste « Pour une Université humaine et éthique » pour le collège BIATSS

M. Christophe ANNIC - désigné par la liste « SNPTES » pour le collège BIATSS

M. Richard CERVELLE - désigné par la liste « Intersyndicale CGT – FO – FSU pour une défense intransigeante des personnels et du service public » pour le collège BIATSS

Mme Angèle DELPECH - désigné par la liste « BOUGE TA FAC avec la Fé2A » pour le collège des usagers

Mme Françoise PERES – désignée par le recteur d'académie

La liste « Des élu-e-s de proximité pour un service public de qualité » représentant les usagers n'a pour l'instant pas désigné de représentant au Comité électoral consultatif. Monsieur ROBLÉDO précise qu'il est encore temps de désigner un représentant auprès de la cellule institutionnelle.

2. Procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du CA du Jeudi 19 décembre 2019

Ce procès-verbal a été transmis aux membres élus et invités de l'ancienne mandature. Aucune demande de correction ou de rectification n'a été formulée.

Le courrier que Monsieur ROBLÉDO a transmis à la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, pour solliciter audience, a été joint en annexe à ce procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions.

2.2 Procès-verbal du CA du Jeudi 31 janvier 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention.

2.3 Procès-verbal du CA du Jeudi 6 Février 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Présentation du/de la Vice-président.e de la commission de la formation et de la vie universitaire, du/de la Vice-président.e de la commission recherche et du/de la Vice-président.e étudiants

Monsieur ROBLÉDO précise que Madame Sabine MALLET a été élue Vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). Les élections ont été organisées dans le cadre de la CFVU du 9 mars 2020.

Monsieur Philippe SIMONEAU a été élu Vice-président de la Commission Recherche. Les élections ont été organisées dans le cadre de la Commission Recherche du 9 mars 2020.

Madame Camille BLIN a été élue Vice-présidente étudiants dans le cadre de la CFVU du 9 mars 2020.

3.2 Élection du/de la Vice-Président.e en charge du Conseil d'administration

Monsieur ROBLÉDO propose Madame RICHARD-CREMIEUX à la mission de Vice-présidente en charge du Conseil d'administration.

Madame RICHARD-CREMIEUX se présente aux administrateurs.

Elle est arrivée à l'Université d'Angers en 1998, en tant que Professeure des Universités Praticienne Hospitalière dans la discipline Médecine Physique et Réadaptation. Son champ d'expertise est le handicap neurologique de l'adulte. Elle mène une activité hospitalière et universitaire depuis 1998.

Sur le plan Hospitalier, elle a été associée au développement de l'activité de réadaptation Angevine et notamment du centre des Capucins. Un centre de rééducation pédiatrique a été créé.

Sur le plan universitaire, elle s'est rapidement intéressée à la pédagogie dans le domaine des formations en Santé. Elle a été successivement Vice-doyen en charge de la pédagogie de la Faculté de Médecine, puis Doyen de la Faculté de Médecine à partir de 2011, et Doyen de la Faculté de Santé après la réunion des Facultés de Médecine et de Pharmacie. La Faculté de Santé associe également le département de maïeutique, un département de soins infirmiers et développe tout ce qui a trait à la formation interprofessionnelle des professionnels de santé.

Elle a quitté son activité de Doyen de la Faculté de Santé en Mai 2017 pour rejoindre le cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Elle a été conseillère en charge des questions de formation et de recherche en Santé, de juin 2017 à fin novembre 2019.

Elle s'est occupée de l'évolution des formations aux études de Santé, en proposant notamment la généralisation de l'expérience Angevine avec la suppression de la première année commune aux études de Santé (PACES).

Elle s'est attachée également à lever un certain nombre d'obstacles à l'accès aux études supérieures, comme la suppression du concours des Instituts de Formation en Soins Infirmiers.

Monsieur ROBLÉDO lui a ensuite proposé de rejoindre son équipe. C'est la raison pour laquelle elle a quitté le cabinet du ministère.

Si elle est élue vice-présidente en charge du Conseil d'administration, elle consacrera l'essentiel de son temps à cette mission tout en conservant une activité clinique.

Les administrateurs procèdent à l'élection.

Madame Isabelle RICHARD-CREMIEUX est élue Vice-présidente en charge du Conseil d'administration et de l'égalité sur proposition du président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 22 voix pour et 8 abstentions.

3.3 Élection des autres Vice-Présidents.es

Monsieur ROBLÉDO demande aux différentes personnes qu'il propose en tant que Vice-présidents ou Vice-présidentes de se présenter.

Monsieur Stéphane AMIARD est proposé pour la mission de Vice-président patrimoine et numérique. Il endosse cette responsabilité depuis l'année 2016, aidé de tout un collectif, autour de la transformation des Campus. Des enjeux importants de transition écologique, énergétique restent à mener. L'Etat envisage ces projets à l'horizon 2030. De grands projets seront à mener concernant des constructions et restructurations de bâtiments. Il conviendra de terminer les projets du Campus Santé et de l'IUT, engagés depuis une dizaine d'années.

Les travaux de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines devront démarrer. Des négociations financières devront être menées avec la Région, notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027.

Il estime pertinent que les projets s'inscrivent dans la continuité. Le temps moyen national d'une construction ou d'une réhabilitation universitaire est de 7 années.

L'objectif est de s'inscrire dans cette continuité tout en y associant la transition numérique, qui n'est pas indépendante de la question de l'utilisation des locaux. Les campus doivent avoir des services de qualité pour les étudiants et les usagers et des conditions de vie optimales.

Monsieur Laurent BORDET est proposé pour la mission de Vice-président vie des campus. Il a été étudiant en Histoire à l'Université de Tours, puis y a exercé en tant que Bibliothécaire.

Il est arrivé à l'Université d'Angers en 2001, à l'ISTIA, dans l'objectif de monter un centre de documentation.

En 2008, il a occupé la fonction de Responsable relations entreprises au sein de l'ISTIA qui était à cette époque engagée dans le processus d'évolution en école d'Ingénieur.

Il s'occupe actuellement d'un service « relations extérieures », en charge de la communication (notamment digitale) via les réseaux sociaux et de la relation avec les entreprises

A la demande du Président, il a accepté voici 4 ans un poste de Vice-président en charge de la cohésion sociale. Aujourd'hui, le périmètre qui lui est proposé concerne la Vie des campus.

L'objectif est d'envisager les campus comme des lieux destinés à l'ensemble des usagers de l'Université, étudiants et personnels.

Il s'inscrira dans la continuité de ce qui a été réalisé depuis 8 ans. Il cite les initiatives étudiantes, la culture, tous les éléments de la vie de campus. De nombreuses actions ont également été réalisées pour les personnels.

Un guichet permanent va être mis en place pour l'ensemble des usagers des campus. La relation avec les quartiers en proximité des campus sera renforcée.

S'il est élu, il travaillera en collaboration avec plusieurs Vice-présidents, notamment la Vice-présidente étudiants. Un des projets prioritaires sera la collaboration sur la problématique de la précarité.

Madame Lydie BOUVIER est proposée pour la mission de Vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance. Madame BOUVIER a été étudiante à l'Université d'Angers (DEUG). Elle a ensuite été recrutée en tant que Maître de conférences en biologie moléculaire et génétique à l'IUT de l'Université d'Angers, dans le département génie Biologique en 2003.

Elle a rapidement endossé des responsabilités au sein de l'IUT. Elle a été directrice des études puis a créé une licence professionnelle en 2008, qui a pu être proposée en alternance.

Dès septembre 2009, elle a été Directrice adjointe de l'IUT d'Angers. Elle était en charge des 18 licences professionnelles. L'objectif était de développer leur passage à l'alternance. En septembre 2013, elle était également Directrice adjointe en charge du pôle Enseignement et Vie étudiante de l'IUT. Elle avait pour mission le pilotage et le développement de toute l'offre de formation en lien avec les activités économiques.

Elle a ensuite été Directrice de l'IUT d'Angers de mars 2014 à mars 2019. Elle a une certaine expérience sur les formations professionnelles et le développement de l'alternance.

Madame Nathalie DEBSKI est proposée pour la mission de Vice-présidente à la transformation pédagogique. Elle est arrivée à l'Université d'Angers en 1997 à la Faculté de droit, d'économie et de gestion en tant que Maître de conférences en Sciences de gestion, spécialisée en gestion des ressources humaines sur l'évaluation des performances des immatériels.

Elle s'est investie en tant qu'assesseur à la pédagogie, chargée de mission à l'accompagnement pédagogique des enseignants-chercheurs au sein de l'Université d'Angers. Elle a été élue au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) puis au Conseil d'administration.

Entre 2016 et 2020, elle a été Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique.

Le Président lui propose désormais la mission de transformation de la pédagogie au sein de l'Université et de renforcer l'attractivité des masters et la réussite des étudiants avec des outils comme les tableaux de bord d'apprentissage et les e-portfolio.

Des expérimentations ont été menées pendant 4 ans, il est désormais temps de les consolider, de les valoriser et de les capitaliser en montrant ce que les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université ont transformé, expérimenté, et mis en œuvre pour assurer la réussite des étudiants.

Monsieur Éric DELABAERE est proposé pour la mission de Vice-président politique ressources humaines et dialogue social.

Il est arrivé à l'Université d'Angers en 2000, sur un poste de professeur de mathématiques.

Il était auparavant chargé de recherches au CNRS à Nice.

Il a souhaité rejoindre l'Université d'Angers pour son attractivité et son environnement. Par ailleurs, la partie enseignement lui manquait lorsqu'il était simple chercheur.

Il a rapidement eu envie de s'investir dans l'organisation de l'établissement, notamment sur le plan des formations.

Il a pris en charge différentes formations, en DEUG et en préparation à l'agrégation externe, puis comme Directeur des études, enfin comme assesseur à la pédagogie à la Faculté des Sciences.

Il a été élu à la CEVU, puis a été vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Après 2012, il a exercé des missions au ministère pendant quelques mois, ce qui lui a permis de mieux connaître le fonctionnement de cette institution et celui de diverses directions centrales, DGESIP, DGESCO, DGRH.

Dans cette même période, il a été chargé de mission relations extérieures pour la Faculté des Sciences, a bâti le Master « Data Science », plus généralement il a participé au renouvellement des formations de Mathématiques appliquées, de la licence jusqu'au doctorat.

Dans les différentes fonctions qu'il a pu exercer, il a aimé travailler avec ses différents collègues, quels que soient leur discipline et leur statut. Il a pris conscience des qualités et difficultés rencontrées dans les services et laboratoires de l'Université d'Angers.

Ses diverses missions lui ont permis d'avoir une vision globale de l'Université et des contraintes en termes de ressources humaines.

La mission proposée par Monsieur ROBLÉDO de devenir Vice-président politique ressources humaines et dialogue social l'honore.

Madame Françoise GROLLEAU est proposée pour être Vice-présidente à l'International. Madame GROLLEAU précise qu'elle a été recrutée à l'Université d'Angers en 1997. Elle est professeur depuis 2004. Sa spécialité est en Neurosciences, elle est électrophysiologiste de formation. Elle a également été étudiante à l'Université d'Angers.

Elle occupe la fonction de Vice-présidente à l'international depuis 4 ans. Elle a été également Vice-présidente de l'Université Bretagne Loire de 2016 à 2019. Elle a occupé auparavant le poste de Responsable du service Europe et Recherche du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur des Universités Nantes Angers Le Mans (PRES UNAM), de 2011 à 2015. Elle a été dans ce cadre mise à disposition après avoir créé la cellule Europe en 2005 à l'Université d'Angers.

Elle est également Vice-présidente du réseau Régional Multi-Acteur (RRMA) « Pays-de-la-Loire Coopération internationale » depuis 2019.

Elle est depuis quelques mois représentante du réseau des Vice-présidents internationaux des établissements français au sein du comité Europe de la conférence des Présidents d'université.

Elle a également été auditrice des hautes études européennes en 2007, puis point de contact national (PCN) du Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (PCRD).

Concernant les projets à venir, elle aura à cœur d'inscrire l'Université dans une stratégie globale Europe et International, pour donner à la communauté un soutien, un accompagnement, un cadre en matière de coopération avec les partenaires à l'étranger.

Elle souhaiterait développer le concept de diplomatie scientifique et académique car au travers des actions de recherche et de formation à l'international, l'UA participe dans une certaine mesure à la mise en œuvre d'une politique étrangère nationale. Elle se consacrera aussi à la stratégie nationale « Bienvenue en France » dans laquelle l'Université d'Angers s'est pleinement engagée.

L'Université a vocation à accueillir tous les publics, des publics variés et internationaux, c'est une responsabilité sociale et nationale. Pour ce faire, il faut travailler sur la qualité de l'accueil, travailler sur l'attractivité et trouver une place à l'Université d'Angers tout en sachant qu'on est toujours dans une forme d'équilibre entre coopération et compétition.

Monsieur Jean-René MORICE est proposé à la mission de Vice-président culture et communication. Monsieur MORICE est géographe de formation.

Monsieur MORICE était déjà Vice-président en charge de la culture et des initiatives. Il a notamment participé à la création du lieu « le Qu4tre ».

Son objectif est de poursuivre la politique culturelle qui est menée depuis 2008, et pour sa part depuis 2012.

Les cartes culture ont été mises en place. Il souhaite travailler avec et pour les étudiants mais aussi mener une politique culturelle à destination des personnels. Il travaillera avec Laurent BORDET au niveau de la vie des campus et des initiatives étudiantes. Il conviendra dans ce cadre de développer le lieu de vie « la Parenthèse ». Il va recentrer son action par rapport à cette politique culturelle au même titre que le sport, la santé et l'action sociale.

Il sera également chargé du périmètre autour de la communication. Des missions ont été engagées et continuent d'être menées, pour mieux faire exister l'Université à l'échelle de son territoire et à l'extérieur, notamment en développant la stratégie de marque.

Monsieur Pascal RICHOMME-PENIGUEL est proposé pour la mission de Vice-président à la valorisation. Il enseigne la pharmacognosie, discipline qui traite des médicaments

d'origine naturelle, à la Faculté de Santé. Il est responsable d'un Master 2 qui a été monté avec les collègues des autres Facultés de Pharmacie du Grand Ouest.

Il a créé un service commun de recherche, la plateforme d'Ingénierie et Analyses moléculaires (PIAM) qui regroupait les grands instruments comme la Résonnance Magnétique Nucléaire, la Spectrométrie de Masse et la Diffraction des Rayons X. Cette plateforme est aujourd'hui intégrée dans la SFR MATRIX (Plateau ASTRAL). Il est toujours responsable -jusqu'à la fin du contrat en cours (2021) du laboratoire "Substances d'Origine Naturelle et Analogues Structuraux - SONAS". Ce laboratoire intègre, dans le cadre d'un dispositif ANR, un laboratoire commun avec une société angevine qui œuvre dans le domaine des compléments alimentaires à usage zootechnique.

Par ses activités et le fait que le laboratoire n'était pas rattaché à un établissement public à caractère scientifique et technologique, le SONAS a dû très tôt s'intéresser à la valorisation de ses recherches de façon à notamment acquérir des crédits fonctionnement supplémentaires. C'est sur la base de cette expérience qu'il lui a été demandé de prendre en charge une mission de valorisation.

Il s'inscrira dans la continuité des actions réalisées par Monsieur CUSTAUD. Il accompagnera les personnels dans les dépôts de brevets, la collaboration et la contractualisation avec les entreprises.

D'autres missions plus transversales seront menées avec les autres Vice-présidents, au niveau du numérique, de l'international, de la culture et de la communication. Il envisage ainsi, par exemple, la mise en place d'un « Kit Ambassadeur », que ce soit pour les étudiants ou le personnel. Il s'occupera également de la mise en place de la maison de l'innovation, en « dur » et/ou en virtuel, qu'il espère mener à terme du mandat.

Les administrateurs procèdent à l'élection.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Stéphane AMIARD	Vice-président patrimoine et numérique	Elu à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions
Laurent BORDET	Vice-président vie des campus	Elu à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions
Lydie BOUVIER	Vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance	Elue à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions
Nathalie DEBSKI	Vice-présidente transformation pédagogique	Elue à la majorité avec 25 voix pour et 5 abstentions
Éric DELABAERE	Vice-président politique ressources humaines et dialogue social	Elu à la majorité avec 26 voix pour et 4 abstentions
Françoise GROLLEAU	Vice-présidente international	Elue à la majorité avec 23 voix pour et 7 abstentions

Jean-René MORICE	Vice-président culture et communication	Elu à la majorité avec 22 voix pour et 8 abstentions
Pascal RICHOMME-PENIGUEL	Vice-président valorisation	Elu à la majorité avec 23 voix pour et 7 abstentions

Le vote a été réalisé à bulletin secret.

3.4 Élection du Bureau (comité de direction) de l'Université sur proposition du Président

Monsieur ROBLÉDO explique que le bureau est composé du Président de l'Université, des Vice-présidents et Vice-présidentes de l'Université et du Directeur Général des Services. La composition est la suivante :

- Isabelle RICHARD-CREMIEUX, Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité
- Sabine MALLET, Vice-présidente formation et vie universitaire
- Philippe SIMONEAU, Vice-président recherche
- Stéphane AMIARD, Vice-président patrimoine et numérique
- Laurent BORDET, Vice-président vie des campus
- Lydie BOUVIER, Vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance
- Nathalie DEBSKI, Vice-présidente transformation pédagogique
- Éric DELABAERE, Vice-président politique ressources humaines et dialogue social
- Françoise GROLLEAU, Vice-présidente international
- Jean-René MORICE, Vice-président culture et communication
- Pascal RICHOMME-PENIGUEL, Vice-président valorisation
- Camille BLIN, Vice-présidente étudiante
- Olivier HUISMAN, Directeur général des services

Monsieur ROBLÉDO invitera également le cabinet, à savoir la Cheffe de cabinet et la Directrice de cabinet.

L'ancien Directeur de cabinet assumant désormais d'autres fonctions, Madame Anne-Sophie HOCQUET a accepté d'endosser la responsabilité de Directrice de cabinet, le temps qu'un nouveau recrutement soit réalisé.

Cette élection est acquise à l'unanimité avec 31 voix pour, un membre étant arrivé en cours de séance.

3.5 Élection d'un.e représentant.e titulaire du personnel BIATSS au conseil des directeurs.rices de composantes de l'Université d'Angers (Conseil de gouvernance)

Monsieur ROBLÉDO précise que le Conseil de gouvernance va conserver sa composition actuelle.

Un travail est réalisé pour envisager une légère reconfiguration qui portera, entre autres, sur le nombre de Vice-présidents qui pourraient faire partie du conseil de gouvernance. L'organisation formelle sera quelque peu modifiée.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'un appel à candidatures a été réalisé pour pourvoir un poste de titulaire au Conseil de gouvernance. Les années précédentes, un titulaire et un suppléant siégeaient. Monsieur ROBLÉDO propose que les administrateurs se prononcent uniquement sur le poste de titulaire.

Une autre élection sera organisée au prochain Conseil d'administration pour élire un ou une suppléante.

Les représentants du personnel BIATSS au Conseil d'administration procèdent à l'élection.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Corinne LEFRANÇOIS : 5 voix pour

Claudie SEGRETAIN : 1 voix pour

Madame Corinne LEFRANÇOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés par le collège du personnel BIATSS, est élue représentante titulaire du personnel BIATSS au conseil des directrices de composantes de l'Université d'Angers.

Le vote a été réalisé à bulletin secret.

3.6 Élection d'un.e représentant.e du Conseil d'administration au conseil de gestion de la Direction de la formation continue (DFC)

Monsieur ROBLÉDO présente la liste des candidats aux administrateurs.

Madame REY souhaite retirer sa candidature. Elle estime que Madame SEGRETAIN, également candidate, a davantage de légitimité à siéger au Conseil de gestion de la Direction de la Formation Continue. Madame SEGRETAIN est Directrice adjointe à la Formation Continue à l'ESTHUA.

Madame CHÉDOTEL retire sa candidature pour le même motif.

Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'élection.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Angèle DELPECH : 5 voix pour et deux abstentions

Chloë JARDINAUD : 2 voix pour et deux abstentions

Claudie SEGRETAIN : 22 voix pour et deux abstentions

Madame Claudie SEGRETAIN ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue représentante du Conseil d'administration au conseil de gestion de la Direction de la formation continue.

3.7 Élection aux commissions permanentes

3.7a) Commission du Budget

Monsieur ROBLÉDO présente la liste des candidats aux administrateurs.

Au vu des candidatures constatées, Madame RICHARD et Monsieur DANIEL se désistent.

Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'élection.

Commission du budget		
8 sièges de représentants.es des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es	BARILLE Régis	Elu à l'unanimité avec 30 voix pour.
	BARREAU Mihaela	Elue à l'unanimité avec 30 voix pour.
	BIOTEAU Emmanuel	Elu à l'unanimité avec 30 voix pour.

	CHAUVET Clément	Elu à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention.
	CHRISTOFOL Hervé	Elu à l'unanimité avec 30 voix pour.
	HINDRE François	Elu à l'unanimité avec 30 voix pour.
	REY Anne	Elu à l'unanimité avec 30 voix pour.
	VINAY Aubeline	Elue à l'unanimité avec 30 voix pour.
	DANIEL Christophe	Retrait de candidature en séance
	RICHARD Isabelle	Retrait de candidature en séance
1 siège de représentant.e du personnel BIATSS est à pourvoir	VINCENT Elsa	Elue à l'unanimité avec 30 voix pour.

Le vote a été réalisé à bulletin secret.

3.7b) Commission Vie de l'établissement

Monsieur ROBLÉDO présente la liste des candidats aux administrateurs.

Il précise que Madame VINAY se désiste.

Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'élection.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Commission vie de l'établissement		
1 siège de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es	CHEDOTEL Frédérique	Elue à la majorité par les collèges A et B avec 8 voix pour et 1 abstention
	DANIEL Christophe	6 voix pour et 1 abstention par les collèges A et B
	BARILLE Régis	Pas de vote pour.
	VINAY Aubeline	Retrait de candidature en séance
1 siège de représentant.e des étudiants.es	DUVAL Hugo	Elu par le collège des étudiants à la majorité avec 4 voix pour
	JARDINAUD Chloë	2 voix pour par le collège des étudiants

Le vote a été réalisé à bulletin secret.

3.7c) Commission Permanente du Numérique

Monsieur ROBLÉDO présente la liste des candidats aux administrateurs.

Madame NGUYEN PHUONG précise que Monsieur CLENET retire sa candidature.
Madame BARREAU souhaite également retirer sa candidature.

Monsieur DANIEL signale qu'il ne connaît pas les deux étudiantes qui se présentent, il lui semble ainsi délicat de voter.

Monsieur ROBLÉDO invite les candidates à se présenter.

Madame NGUYEN PHUONG est inscrite en troisième année de Mathématiques appliquées à la Faculté des Sciences. Elle a été chargée de mission communication à la Corporation des Etudiants en Sciences d'Angers, dont elle est actuellement la Présidente. Elle est administratrice à la Fé2A et à la Fédération nationale des étudiants en Sciences exactes naturelles et techniques. Elle a été élue précédemment à la CFVU. Elle estime pouvoir apporter le regard nouveau et jeune d'une étudiante sur cette Commission. Le numérique fait partie du quotidien des jeunes.

Monsieur AKIN va présenter Madame JARDINAUD, qui n'a pu être présente à ce Conseil. Madame JARDINAUD endosse des responsabilités nationales au sein de l'UNEF et a dû se rendre à Paris dans ce cadre. Madame JARDINAUD fait partie de la direction de l'UNEF, elle est élue depuis deux ans au Conseil d'administration. Elle a une très bonne connaissance et expérience des institutions. Son esprit critique développé permettra la réflexion.

Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'élection.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Commission permanente du numérique		
1 siège de représentant.e du Conseil d'administration, tous collèges confondus est à pourvoir :	NGUYEN PHUONG Linh	Elue à la majorité avec 20 voix pour et 1 abstention
	JARDINAUD Chloë	9 voix pour et 1 abstention
	BARREAU Mihaela	Retrait de candidature en séance
	CLENET Ronan	Retrait de candidature en séance

Le vote a été réalisé à bulletin secret.

3.8 Avis du CA sur la nomination des directeurs.rices des services communs de l'Université d'Angers

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le/la directeur.rice des services communs est nommé.e par le Président de l'université après avis du Conseil d'administration.

Madame REY souhaiterait procéder à un vote séparé pour chaque proposition. Après discussion, il apparaît plus opportun de procéder à un vote à bulletin secret et non à main levée.

Les membres du Conseil d'administration procèdent donc au vote à bulletin secret.

Direction du service universitaire activités physiques et sportives	Alexandre PIETRINI	30 avis favorables
--	---------------------------	---------------------------

Direction de la formation continue	Thierry LATOUCHE	19 avis favorables et 11 avis défavorables
Direction du service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle	Christine MENARD	26 avis favorables et 4 avis défavorables
Direction du service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé	Dominique CHABASSE	30 avis favorables

Le Conseil d'administration rend un avis favorable sur la nomination des directeurs et directrices des services communs.

3.9 Délégation de compétences du CA au Président – vote

Madame RICHARD propose que la délégation de compétences du CA au Président soit quelque peu modifiée par rapport au mandat précédent (cf. diaporama de séance en annexe). Les modifications essentielles portent sur les points suivants :

- Suppression des « admissions en non-valeur » et des « remises gracieuses en cas de gêne du débiteur » car l'article R719-89 du code de l'éducation confie désormais cette compétence directement au Président. La délibération n° CA002-2019 du 31 janvier 2019 relative à la politique de recouvrement et/ou admissions en non-valeur organise la procédure en la matière.

Monsieur AGNELY explique que le Code de l'éducation précise que cette compétence relève du Président et non pas du Conseil d'administration.

- Suppression de l'avis préalable de l'agent comptable pour permettre au Président d'accorder des subventions inférieures à 10 000 € HT au nom de l'Université d'Angers. Cette suppression permet de prendre acte de la pratique actuellement en vigueur.

Il est également proposé, lorsque des montants sont précisés, de remplacer tous les mentions « inférieur à » par « inférieur ou égal à ». Il s'agirait de préciser, par exemple, qu'il s'agit d'une subvention inférieure ou égale à 10 000 € HT.

Monsieur AGNELY propose également de modifier la partie « cession d'objet mobilier pour un montant unitaire inférieur à 1000 euros » par « cession d'objet mobilier dont la valeur comptable nette est inférieure à 1000 euros ». L'avis de l'agent comptable n'est pas requis pour ce type d'opérations.

Il s'agit de modifications mineures.

La délégation de compétences du CA au Président, avec les modifications demandées, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.10 Ordre de mission permanent du Président- vote

L'ordre de mission permanent du Président du 12 mars 2020 au 31 décembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.11 Appel à candidatures pour les élections des membres du conseil de gestion du Service de la Documentation et des Archives (SCDA) – information

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

3.12 Appel à candidatures pour les élections aux commissions permanentes – information

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Les commissions concernées sont la commission des statuts, la commission des relations internationales, la commission du patrimoine immobilier et la commission égalité.

Monsieur ROBLÉDO précise que certains membres devront être des élus des Conseils centraux. Les appels à candidatures seront publiés sur le site de l'Université.

4. Prospective et moyens

4.1 Rapport annuel de performance 2019 – vote

Monsieur ROBLÉDO précise que les taux de réussite des étudiants en licence sont excellents pour l'Université d'Angers, comparés à l'échelle nationale.

Les efforts de l'Université d'Angers doivent désormais être davantage orientés vers les masters. Des marges de progression restent en effet à réaliser même si les taux de réussite sont honorables.

Une progression intéressante peut être constatée en termes de formation continue, mais l'Université d'Angers est en deçà des objectifs qu'elle s'était fixée voici trois ans. Il faudra tenir compte de l'importante évolution réglementaire.

Les résultats sont très louables au niveau de la qualité du centre de documentation et des archives. L'Université a une position remarquable à l'échelle nationale.

Des indicateurs donnent des précisions sur l'augmentation des ressources propres, du nombre de contrats qui ont été obtenus. Des effets conjoncturels associés à des budgets spécifiques peuvent engendrer des données très variables d'une année sur l'autre. L'Université a obtenu différents contrats, dont certains en réponse à des appels à projets nationaux, sur le PIA3 « nouveaux cursus à l'université », les projets THELEME, Etoile, et Ecole Universitaire de recherche.

Pour autant, en se référant à l'indicateur du taux de projet de l'Agence Nationale de la Recherche, le taux de succès pourrait être plus important, au regard d'Universités de tailles comparables comme celle du Mans par exemple.

Monsieur ROBLÉDO a conscience que les enseignants-chercheurs sont très mobilisés par l'encadrement pédagogique. Cela a un impact sur les résultats obtenus sur ces appels à projets.

Sur la formation du personnel BIATSS, les statistiques montrent que 67% d'entre eux ont suivi des formations. Il estime que c'est un indicateur important. La formation peut permettre d'envisager une évolution professionnelle.

Il reste encore des marges de progression sur l'égalité hommes-femmes, notamment si l'on observe la répartition au niveau du statut de Professeur. Madame RICHARD est chargée de travailler sur les dispositifs correspondants.

Monsieur BAUPIN présente plus précisément ce point (cf. diaporama de séance en annexe). Il rappelle que le projet annuel de performances 2020 a été présenté au Conseil d'administration du 19 décembre 2019, en même temps que le point budgétaire. Le rapport annuel de performances est toujours présenté au moment du vote sur le compte financier.

Le rapport est construit en deux parties. Une première partie se rapporte aux critères communs à l'ensemble des établissements de la vague B. La deuxième partie se rapporte à des indicateurs spécifiques que l'Université d'Angers a souhaité ajouter au contrat 2017-2021 conclu avec le ministère, même si ce contrat n'a en réalité jamais été signé.

L'indicateur du taux de réussite en licence en trois ans a été calculé pour l'Université d'Angers pour la dernière cohorte 2017-2021. Ce taux de réussite est en croissance. Il tient compte de l'ensemble des étudiants qui ont fait leur cursus de licence à l'Université d'Angers. Le taux de progression est global sur l'ensemble des composantes.

Il peut être noté un très important taux de réussite pour les titulaires d'un baccalauréat général. Le taux de réussite pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique est plus faible, mais reste également au-dessus de la moyenne nationale.

Le taux de réussite des femmes est plus important que celui des hommes, même si l'écart s'amenuise au fil des années. Cet écart s'observe également au niveau national.

La proportion d'hommes a augmenté dans certaines formations, dont les taux de réussite sont élevés, ce qui explique que cet écart s'amenuise.

Monsieur BAUPIN explique que le ministère a produit une nouvelle méthodologie pour le calcul du taux de réussite en licence. Sont désormais pris en compte les étudiants qui n'ont pas changé de groupe disciplinaire et qui ont effectué *a minima* leur première année d'étude à l'Université d'Angers. Les détails de la méthodologie employée par le ministère ne sont pas encore connus de façon détaillée.

L'Inspection générale, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle travaillent toutefois à une nouvelle méthodologie de calcul de la réussite. Cette méthodologie ne devrait pas comptabiliser la réussite en licence en fonction du nombre d'années, mais plutôt en tenant compte des ECTS acquis.

Malgré ce changement de méthodologie, l'Université d'Angers reste première au niveau national pour son taux de réussite en L3, et en première place nationale sur la valeur ajoutée. Le taux de réussite semble néanmoins moins important qu'auparavant.

Monsieur BAUPIN précise qu'il conviendra de privilégier désormais la réussite en master. Une baisse du taux de réussite peut être observée sur les dernières années.

Les taux de réussite sont variables en fonction de la typologie des composantes. La baisse du taux de réussite peut être constatée sur différentes formations. La Direction du pilotage et de l'évaluation sera chargée d'analyser les raisons correspondantes.

Le taux de réussite en doctorat est calculé en fonction du nombre de mois nécessaires avant de soutenir sa thèse.

Ce taux de réussite accuse une très forte baisse en 2018 pour les thèses soutenues en moins de 52 mois et en moins de 40 mois.

Le domaine disciplinaire est très important. Certains domaines disciplinaires nécessitent en effet une durée de thèse beaucoup plus longue

Plus l'Université a de doctorants inscrits sur des pôles où la durée de la thèse va être de 5 à 6 ans, plus le taux de réussite final va accuser une baisse.

L'université d'Angers reste assez éloignée de la cible des doctorats obtenus en moins de 40 et 52 mois.

Concernant l'insertion professionnelle, les indicateurs fixés par le ministère se rapportent à la participation des anciens diplômés aux enquêtes d'insertion à 30 mois.

Les taux sont satisfaisants. Grâce aux relances réalisées, le taux de réponses avoisine les 50%. Des étudiants ont été recrutés pour réaliser une relance téléphonique, ce qui permet d'approcher les 77% de réponses sur le master et 73% pour les LP.

Le taux d'insertion professionnelle est en hausse. Il est supérieur à la cible que l'Université d'Angers s'était fixée. Il faut relativiser cette hausse. Une nouvelle variable a été introduite dans l'enquête par le ministère. Les promesses d'embauche sont désormais prises en compte au moment où l'enquête est réalisée.

Les taux restent très variables en fonction des disciplines.

Concernant l'évaluation des formations et des enseignements, le taux de réponse accuse une baisse importante en licence depuis plusieurs années. Les cibles fixées ne sont pas atteintes.

Les réseaux sociaux sont utilisés comme mode de communication. Le plus efficace reste le relais du responsable de formation. Un travail de communication reste à réaliser. Le sujet est abordé tous les ans en commission d'évaluation des formations, mais sans porter davantage ses fruits.

Les retours des enquêtes sont mis en ligne afin de faire comprendre leur importance aux étudiants, mais cela n'est pas encore assez suivi d'effets.

Une hausse importante est observée sur les ressources propres de l'Universités. Les deux éléments significatifs de cette progression se rapportent à la hausse des ressources liées au projet THELEME et au produit de la CVEC.

Concernant le taux d'occupation des locaux, l'Université est en-dessous des cibles fixées et un peu en-dessous par rapport à la moyenne nationale.

Le taux est calculé sur les amphithéâtres et les salles banalisées sur une base de 1120 heures, qui correspond à un taux d'occupation de 100% selon le ministère. Cela représente 32 semaines d'activité multipliées par 35 heures.

L'Université est à 66% de taux d'occupation au niveau des amphithéâtres et 70% au niveau des salles banalisées.

La baisse constatée sur les salles banalisées doit être relativisée. Un travail a été réalisé avec les composantes afin de rendre les données communiquées au niveau de la réservation encore plus fiable et conformes à la réalité.

Concernant le Budget recherche issue des agences de moyens, d'importants projets ont été mis en place.

La moyenne des projets de 2018 se situait aux alentours de 70 000 euros pour 25 000 euros en 2017. Le nombre de projets était en réalité à peu près équivalent, mais ils n'avaient pas du tout le même poids.

Concernant les contrats de recherche Régionaux, un « connect talent » a été contracté sur l'année, d'un montant de 810 000 euros. L'augmentation reste significative, malgré la baisse observée sur les RFI.

Madame RICHARD précise que l'intérêt de ces indicateurs est de pouvoir piloter et prendre des décisions. C'est le même type de démarche qui pourra être observée dans le cadre de l'autoévaluation et la rédaction du contrat.

Un travail d'analyse sera mené encore plus finement pour observer les différents chiffres mentionnés.

Ce travail d'analyse des données et la conduite de l'autoévaluation seront portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration pour avis. Des groupes de travail seront proposés pour travailler sur ces données.

Madame BARD estime que la méthodologie imposée par le ministère n'est pas toujours pertinente, notamment sur les taux de réussite en doctorat.

Pour mieux comprendre les résultats, il faudrait probablement mener des entretiens qualitatifs et être au plus près du ressenti des étudiants et des enseignants.

Madame RICHARD répond qu'il serait intéressant de disposer de l'indicateur des interruptions de thèse, et d'avoir des éléments qualitatifs sur les raisons correspondantes. Le Directeur de thèse ou le Comité de thèse pourraient probablement les communiquer.

Il s'agira également de s'interroger sur la façon de recueillir des informations de façon prospective et qualitative.

Monsieur AKIN demande si le rapport annuel de performances est communiqué au ministère ou s'il s'agit d'un document diffusé essentiellement en interne.

Monsieur ROBLÉDO répond que ces éléments sont transmis au ministère. Toutefois l'Université d'Angers n'a pas signé le contrat avec le ministère. Les indicateurs seront probablement utilisés dans la future campagne d'accréditation de l'établissement.

En 2016, lors de l'entretien avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, les indicateurs favorables pour l'Université d'Angers n'avaient néanmoins pas été pris en considération. Le contrat signé avec le ministère n'impliquait aucun moyen financier. Il espère un changement pour le futur contrat.

Ces données statistiques peuvent permettre les échanges et négociations avec le rectorat, le ministère et avec la Cour des Comptes.

Monsieur CHRISTOFOL précise que depuis que le système d'affectation des moyens cadré de façon nationale n'est plus proposé, le ministère utilise la progression des affectations des moyens d'une année sur l'autre pour mettre en place ses politiques publiques. Le

budget est utilisé comme un instrument d'imposition de ces politiques publiques. Le ministère ne récompense pas la performance des différents opérateurs.

Monsieur AMIARD rappelle la grande importance des taux d'occupation des locaux. Les données sont injectées dans un logiciel, puis transmises à la Direction de l'Immobilier de l'Etat. Il ne s'agit pas d'un indicateur neutre. Les financeurs des réhabilitations et constructions universitaires sont très attentifs à ces taux.

Le rapport annuel de performances est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.2 Exécution budgétaire 2019 et analyse budgétaire

Monsieur CHRISTOFOL regrette de ne pas être destinataire des documents de présentation.

Monsieur HUISMAN répond que les documents sont déposés sur une plateforme en ligne. Le lien pour accéder à cette plateforme était mentionné dans le courriel d'invitation. Il précise que tous les documents seront transmis par cet intermédiaire avant chaque Conseil d'administration.

4.3 Compte financier, annexes et analyse financière –vote

Monsieur AGNELY et Monsieur ROBLÉDO présentent ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur AGNELY indique que le compte financier correspond à la fin du cycle budgétaire de l'année 2019.

Ce compte financier est très réglementé et répond à deux objectifs : arrêter les comptes au 31 décembre et présenter une analyse budgétaire de l'année.

Concernant l'exécution budgétaire, Monsieur ROBLÉDO précise que l'année se clôture de façon plus positive que ce que pouvaient laisser présager les estimations faites lors du budget rectificatif.

L'Université a été conduite à comptabiliser des recettes qui n'avaient pas été prévues. Il a par ailleurs fallu envisager une comptabilisation particulière de la CVEC, pour l'année 2019.

Le contexte au niveau de la partie pédagogie a été marqué par différents éléments, notamment un volume d'étudiants beaucoup plus important depuis l'année 2018. Certains étudiants ont été accompagnés par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, les dispositifs THELEME et le dispositif d'accompagnement à la réussite des étudiants. L'Université d'Angers a également été lauréate sur le projet d'orientation Etoile. Les partenariats liés à l'insertion sont de plus en plus importants.

L'Université a commencé à déployer les dispositifs qui avaient été envisagés dans le cadre de l'accueil des étudiants étrangers, un montant de 180 000 euros a ainsi été obtenu grâce au label « Bienvenue en France ». Ce label permet de déployer des dispositifs d'accompagnement, du tutorat pour les étudiants étrangers.

Différents congrès internationaux ont été organisés à l'Université, dont le congrès sur le genre, sur la physique.

A l'échelle internationale, pour la partie recherche, l'Université est apparue pour la première fois dans le classement de Shanghai. Ce classement permet de reconnaître que la production scientifique produite par l'Université d'Angers est de qualité et visible à l'échelle internationale.

L'Université d'Angers obtient également des satisfactions à l'échelle nationale sur la partie formation et recherche. Le CNRS a labellisé le GIS « Etudes Touristiques » qui réunit toutes les universités du grand Ouest de la France.

L'Université a comptabilisé dans ses ressources 1 an et demi de CVEC en 2019. Cela a permis d'absorber le résultat négatif qui avait été estimé.

Le montant de la vente des locaux de l'IUT de Cholet a également été perçu. L'Université n'étant pas propriétaire des bâtiments, l'Etat rétrocède toutefois la moitié du fruit de la vente.

Quelques moyens supplémentaires liés au plan étudiant ont également été obtenus (340 000 euros).

Différents services ont été mobilisés pour la rédaction de plusieurs schémas, tels que le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le schéma directeur du numérique, la stratégie pluriannuelle énergétique et l'inauguration de la fondation.

Le tableau 2 des autorisations budgétaires montre que le solde budgétaire est positif, alors que le budget rectificatif prévoyait un solde négatif.

La partie la plus importante des recettes se rapporte à la subvention pour charge de service public qui représente 80% des recettes.

Le taux d'exécution des recettes réellement réalisées par rapport à celles qui avaient été identifiées est de près de 99%, ce qui est excellent.

Concernant les dépenses, quelques légères différences existent entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Ceci s'explique aisément. Une autorisation d'engagement est actée lors d'une année budgétaire mais les crédits de paiement peuvent ensuite être étalés sur plusieurs années. A l'avenir, les crédits de paiement peuvent donc être un peu plus importants que les autorisations d'engagement car l'Université doit honorer des engagements passés.

La majeure partie des dépenses se rapporte à la masse salariale, qui est liée au schéma d'emplois.

Le tableau 1 des autorisations d'emplois peut donner le sentiment que le nombre d'emplois diminue à l'Université. Le chiffre **-11,3** représente en réalité la différence entre ce qui était prévu de réaliser, jusque dans le budget rectificatif, et ce qui a été réellement fait. Cela correspond à des retards de recrutement, des personnels partis non prévus etc...

Ce tableau se répartit en emplois sous plafond Etat et en emplois financés hors subvention pour charges de service public.

Le chiffre **-5** sous plafond Etat s'explique par des départs à la retraite, des détachements, des congés de formation, des surestimations qui avaient été faites sur des recrutements de doctorants, par exemple.

Concernant les emplois hors plafond Etat, financés notamment sur ressources propres, un delta négatif de **6,4** est à observer pour l'année 2019. Ce delta s'explique par une sous-exécution globale de contrats recherche. Si les projets déposés par les équipes de recherche, qui comprennent souvent le recrutement de personnels, n'ont pas été retenus, les recrutements prévus ne peuvent logiquement pas se faire.

Concernant le tableau 4, relatif à l'équilibre financier, Monsieur AGNELY précise qu'il retrace des opérations qui se neutralisent d'une année sur l'autre.

Monsieur AGNELY précise que le tableau numéro 6, relatif à la situation patrimoniale, représente la comptabilité générale. Depuis la réforme relative à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire distincte de la comptabilité générale, la comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse. Ce qui est encaissé et décaissé donne un résultat en trésorerie.

La situation patrimoniale donne une situation en rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Ce tableau permet d'introduire des charges qui ne sont pas payées et des produits qui ne sont pas encaissés. Cela est ensuite retraité pour calculer la capacité d'autofinancement. Ce tableau montre la capacité de l'établissement à pouvoir dégager des ressources pour financer ses investissements.

Cette capacité d'autofinancement associée à d'autres ressources liées à des subventions d'investissement est comparée au montant total des investissements. Il est alors observé si la ressource indiquée permet de financer la dépense prévue. Cela est le cas. L'Université obtient plus de ressources que de dépenses d'investissement, cela permet de réabonder le fonds de roulement de 2,3 millions.

Lorsque la trésorerie et le fonds de roulement s'améliorent, comme cette année, cela peut être expliqué par des décalages dans le temps. Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'avoir une vision à moyen et à long terme des engagements auxquels l'Université devra faire face.

L'augmentation du fond de roulement et de la trésorerie constatée aujourd'hui est liée à l'encaissement de différentes recettes, dont les dépenses vont s'étaler dans le temps.

Les restes à payer vont être couverts par les recettes liées à ces projets.

Chaque projet comprend une partie d'auto financement, il reste à encaisser 36,806 millions d'euros, un prélèvement de la trésorerie de 7 millions devra être observé.

Monsieur CHRISTOFOL demande combien d'étudiants ont été accueillis à l'Université d'Angers en 2019 par rapport à l'exécution du budget. Monsieur ROBLÉDO indique un chiffre de plus de 25 000 étudiants.

Monsieur CHRISTOFOL note que l'investissement par étudiant, d'un montant d'environ 6400 euros, représente un des taux les plus bas de France métropolitaine. La moyenne des Universités est située à un peu moins de 10 000 euros.

Le taux d'encadrement est de 6 agents titulaires pour 100 étudiants et de 7,6 en tenant compte des emplois des contractuels. La moyenne nationale se situe aux alentours de 9,3 emplois.

Il estime que ces données permettent d'expliquer les difficultés pour répondre à des appels à projets.

Monsieur ROBLÉDO abonde en ce sens et rappelle qu'un courrier mentionnant cet état de fait a été adressé à la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

L'équipe présidentielle a rendez-vous avec le ministère le 16 avril 2020.

Monsieur AGNELY précise que le compte financier (cf. document de séance en annexe) comprend le compte de résultat. Ce compte de résultat inclus le résultat de la fondation Universitaire (d'un montant de 24 euros). Il existe néanmoins deux comptes financiers. Le compte de résultat, contrairement à la présentation budgétaire qui vient d'être réalisée, présente le rattachement des produits et des charges en exercice, qui correspondent au flux de l'année.

Le bilan correspond à ce que possède l'Université. A partir du bilan comptable de l'Université, une traduction financière est réalisée pour dresser un bilan fonctionnel. Ce bilan fonctionnel permet de déterminer le fond de roulement et la trésorerie.

Le besoin en fond de roulement est négatif, il s'ajoute au fond de roulement actuel, ce qui constitue la trésorerie.

La trésorerie est établie à 34 000 129 euros. Le besoin en fond de roulement correspond à l'excédent des dettes sur les créances. Les encaissements sont réalisés par avance, ils sont traités en comptabilité pour faire des produits constatés d'avance. Les encaissements viendront se comptabiliser l'année où le résultat sera exécuté. Ce décalage de trésorerie ne sera alors pas observé en comptabilité générale.

Monsieur AGNELY précise que le compte de résultat, le bilan et l'annexe comptable, sont les documents certifiés par les commissaires aux comptes, qui relèvent de la société KPMG pour l'Université d'Angers.

4.4 Rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur Dominique GRIGNON, Commissaire aux comptes (société KPMG) présente ce point.

Monsieur GRIGNON précise qu'il doit s'assurer que les comptes sont établis de façon sincère et régulière. Un rapport est produit tous les ans sur ces comptes, contenant différentes informations.

Il annonce que la société KPMG certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'Université.

Monsieur GRIGNON rappelle que le Commissaire aux comptes a la possibilité d'émettre des réserves en cas de désaccord sur des principes comptables. Cela a été le cas lorsque l'Université est passée aux Responsabilités et Compétences élargies. Ces problématiques ont été valables pour l'ensemble des Universités.

Le commissaire aux comptes peut également refuser de certifier les comptes.

Le cabinet se fie à un référentiel d'audit pour certifier ces comptes. Le cabinet est indépendant vis-à-vis de l'Université.



Le cabinet émet une réserve concernant l'impact de la CVEC et la méthode comptable sur les droits d'inscription.

Monsieur AGNELY précise que les changements de méthode sont imposés aux Universités.

Des flux importants peuvent être observés sur les comptes d'exploitation. Le cabinet KPMG s'attache à valider les flux les plus importants. Le cabinet est attentif aux subventions et investissements. Une appréciation est réalisée sur l'appréhension de toutes les provisions pour risques et charges au niveau de l'Université.

Le rapport transmis rappelle quelques principes sur les responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable, du Conseil d'administration et celles du Commissaire aux comptes sur l'audit des comptes.

Un deuxième rapport a été rédigé sur la fondation Universitaire de l'Université d'Angers pour la première fois. Les flux sont très peu significatifs pour le moment. Une remarque est simplement émise dans l'annexe et permet de rappeler les informations nécessaires dans le cadre d'une fondation Universitaire.

4.5 Délibérations sur les éléments du compte financier - vote

Monsieur AGNELY présente les délibérations correspondantes, qui doivent être soumises au vote des administrateurs.

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 476,1 ETPT sous plafond d'emplois Etat et 391,6 ETPT hors plafond
- 158 605 970,31 € d'autorisations d'engagement
 - o 127 910 825,21 € personnel
 - o 24 891 594,99 € fonctionnement
 - o 5 803 550,11 € investissement
- 155 087 235,69 € de crédits de paiement
 - o 127 910 825,21 € personnel
 - o 22 589 845,24 € fonctionnement
 - o 4 586 565,24 € investissement
- 156 848 738,60 € de recettes
- 1 761 502,91 € de solde budgétaire

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 1 760 559,78 € de variation de trésorerie
- 105 699,33 € de résultat patrimonial (dont un bénéfice de 105 675,11 € au titre du budget principal et un bénéfice de 24,22 € au titre de la Fondation)
- 2 647 997,10 € de capacité d'autofinancement

- 2 301 739,28 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Monsieur AGNELY précise que la direction du budget demande comment est affecté le résultat.

Il propose d'affecter le résultat 2019 du budget principal, soit 105 675,11 €, en réserves et le bénéfice de la Fondation, soit 24,22 €, en report à nouveau.

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2019 du budget principal, soit 105 675,11 €, en réserves et le bénéfice de la Fondation, soit 24,22 €, en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4.6 Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2019/2020 – vote

Monsieur ROBLÉDO rappelle que cette association est sollicitée pour l'organisation de différents cours de langues rares. Le Conseil d'administration du 24 novembre 2016 a approuvé la convention avec l'association Anjou Inter Langues qui prévoit que l'Université d'Angers paie un forfait, appelé « part fixe », révisable chaque année universitaire, qui dépend du nombre d'étudiants qui assistent ou pas à des cours. Cette convention a été renouvelée en novembre 2017 pour 5 ans.

Le montant de la part fixe de l'Université d'Angers pour l'année universitaire 2018-2019 était fixé à 16 580 euros. Ce montant a été validé par les administrateurs le 13 décembre 2018.

L'appel à cotisation Anjou Inter Langues 2019/2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour

4.7 Appel à cotisation UNESS 2019 – vote

Madame RICHARD présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe). Elle rappelle qu'il s'agit de l'Université Numérique en Santé et Sport.

La cotisation est assez élevée, elle est partagée entre une prise en charge par le budget général de l'Université et une prise en charge par le budget de la Faculté de Santé.

Il s'agit d'une plateforme d'enseignement de l'ensemble des étudiants de second et troisième cycle en Médecine.

La plateforme est constituée en deux parties : une partie deuxième cycle qui sert au dépôt de tous les contenus d'enseignement et à l'organisation de tous les examens de toutes les Facultés de Médecine de France.

Tous les enseignants Français sont sollicités pour déposer des sujets. Chaque enseignant peut s'inspirer de ce qui a été fait pour construire un sujet. Cela représente une économie très importante d'un travail qui devrait être réalisé par les scolarités ou le service numérique.

La plateforme 3eme cycle est destinée aux internes et permet, spécialité par spécialité, de mutualiser tous les contenus d'enseignement pour tous les internes de France.

Le montant de la cotisation annuelle est de 39 825€.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver la prise en charge par l'Université (budget général) de 12 000 euros, le reste du montant étant pris en charge par la Faculté de Santé.

L'appel à cotisation UNESS 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour

5. Enseignement et vie étudiante

5.1 Convention portant création d'une unité de formation en apprentissage entre l'IFRIA et l'Université d'Angers (I.U.T.)

Monsieur MANGEARD précise que l'IUT participe à la formation par apprentissage. L'IUT collabore avec deux unités de formation, notamment l'IFRIA pour la Biologie et les métiers liés à l'agronomie. Un CFA spécifique existe pour cette profession.

Cette convention a pour objet la création d'une unité de formation en apprentissage (UFA) au sein de l'IUT à partir du 1er septembre 2019.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5.2 Convention d'application numéro 1 – IFRIA Pays de la Loire et Université d'Angers – DUT Génie biologique option Industries alimentaires et biologiques – 2019-2020 – Promotion 1

La convention d'application a pour objet la mise en place d'un groupe d'apprentissage pour le DUT génie biologique option industries alimentaires et biologiques pour l'année universitaire 2019-2020.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

6. Décisions du président prises par délégation du C.A.

Les décisions du président prises par délégation du C.A. ont été mises en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 18h45.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Isabelle RICHARD

La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité

Olivier HUISMAN

Le Directeur général des services

ANNEXE :

Diaporama de la séance du 12 Mars 2020

Conseil d'administration

12 mars 2020

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal du CA
3. Affaires générales et statutaires
4. Prospective et moyens
5. Décisions prises par délégation du CA au Président
6. Questions diverses

1. Informations

- 1.1 Information sur le Coronavirus
- 1.2 Proposition de motion contre la LPPR
- 1.3 Arrêtés d'interdiction des locaux
- 1.4 Membres du Conseil électoral Consultatif

1.1 Information sur le Coronavirus

- Une information transparente

- Page web actualisée quotidiennement, page en anglais
- Intranet comprenant une FAQ
- Newsletter personnel et étudiant
- Mise en ligne du bulletin ARS
- Diffusion de mails institutionnels lors des changements de recommandations
- Remontée biquotidienne des informations concernant les absences, cas suspects, cas testés; transmission au rectorat
- Réunion de l'ensemble des personnels de direction/assesseurs/référents RI
- Information de l'ensemble des SST
- Affichage des mesures barrières

Un ensemble d'actions

- Cellule de crise associant Pdt/VPCA/Cab/DGS/DPS/Com/DDN
- Renforcement des mesures d'hygiène
- Suspension des missions conformément aux recommandations
- Facilitation du télétravail pour les personnels fragiles

Une anticipation de l'évolution

- Plan de continuité d'activité
 - Mise à jour du PCA
 - Renforcement des outils de télétravail
- Plan de continuité pédagogique
 - Mobilisation lab'UA
 - Groupe de travail dans chaque composante

ETUDIANTS en L, M et ING					PERSONNELS dont doctorants			
NBR DE CAS SUSPECTS (E)	NBR DE CAS POSITIFS (E)	NBR DE CAS NEGATIFS (E)			NBR DE CAS SUSPECTS (P)	NBR DE CAS POSITIFS (P)	NBR DE CAS NEGATIFS (P)	

Université d'Angers

Informations Coronavirus

[Lire cette page en anglais](#)

Passage au stade 2

Jusqu'au 28 février, l'objectif du stade 1 était de freiner l'introduction du virus sur le territoire national. Depuis le passage au stade 2 décidé par le gouvernement le 1er mars, *l'objectif est désormais de freiner la propagation du virus.* Conformément aux recommandations des autorités de santé, l'Université d'Angers vous invite :

- à respecter les gestes barrières (voir ci-dessous),
- à ne plus se saluer physiquement (pas d'accolade, pas d'embrassade, ne pas se serrer la main)
- à appeler le 15 si des symptômes apparaissent (fièvre, toux, difficultés respiratoires...),
- à rester chez vous si vous êtes malade,
- à vous signaler en cas d'arrêt maladie auprès de votre service de scolarité pour les étudiants et de votre chef de service pour les personnels,
- à vous tenir informé régulièrement de l'évolution des recommandations.

Les mesures d'éviction prises en phase 1 qui concernaient les étudiants et personnels revenant de certaines zones, sont levées.

Mesures de prévention indispensables

Afin d'éviter la propagation de l'épidémie de coronavirus, COVID19, l'UA vous recommande de suivre les consignes de prévention (gestes barrières) suivantes :

Université

QUI SOMMES-NOUS ?
FONCTIONNEMENT
STRATÉGIES ET GRANDS PROJETS
LES CHANTIERS DE L'UA
TRAVAILLER À L'UA
FONDATION

Vous avez des questions ?

Plus d'informations sur le site web du Gouvernement : gouvernement.fr/info-coronavirus
Tél. 0 800 130 000 (appel gratuit)

Université d'Angers

Coronavirus - Page ressources

[Revenir à la liste des actualités](#)

CORONAVIRUS : L'UA S'ORGANISE

Face à l'épidémie, l'UA s'organise. Une cellule de veille a été activée. Des réunions régulières ont lieu. Les décisions des autorités de santé sont suivies mais il convient de répondre aux questions des personnels et étudiants qui légitimement peuvent s'inquiéter et d'organiser la continuité de service en cas de passage au stade 3. C'est tous ensemble que nous pourrions faire face le mieux possible à cette situation. C'est parce que nous nous protégerons les uns les autres grâce aux gestes barrières que nous surmonterons l'épidémie.

Dans tous les cas, "nous garantissons la communication la plus claire possible sur l'évolution de la situation et les mesures qu'il convient de prendre" explique Christian Robledo, président de l'UA.

Plan d'action : les mesures UA

Sensibilisation aux gestes barrières

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Porter un masque quand on est malade

Ménages/Déchets :

- Dans le cadre de la mise en œuvre de ces gestes barrières, l'UA a mobilisé ses ressources pour assurer la continuité de service et le respect des protocoles de nettoyage.

FAQ

Réponses aux questions posées (mise à jour au fil de l'eau)

Cellule de veille

Composition : Christian Robledo, Isabelle Richard, Anne-Sophie Hocquet, Evelyne Puglia, Stéphane Rigault, Olivier Huisman, Florence Even, Delphine Boisdron, Stéphane Amard.

1.2 Proposition de motion concernant la LPPR

1.3 Interdictions d'accès aux locaux

- **Faculté de Droit Economie Gestion – I.A.E**

- **Bibliothèque universitaire de Saint-Serge**

Un arrêté d'interdiction a été pris à l'encontre d'une personne extérieure à l'Université pour harcèlement d'une étudiante de l'Université.

- **Faculté des Sciences et Maison de recherche du Végétal**

Un arrêté d'interdiction a été pris à l'encontre d'un ancien personnel de l'Université pour avoir tenu, par mails, des propos violents et menaçants.

- **UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**

Un arrêté d'interdiction a été pris à l'encontre d'un étudiant de l'Université suite à un dépôt de plainte relatant des faits d'agression sexuelle.

1.4 Membres du Conseil électoral consultatif

Chaque liste représentée au Conseil d'administration de l'Université désigne parmi ses membres, un représentant au Comité électoral consultatif. Les listes peuvent désigner un représentant par collège où elles sont représentées.

Le Comité électoral consultatif est présidé par le/la vice-président.e en charge du Conseil d'administration.

1.5 Membres du Conseil électoral consultatif

Membres désignés au Comité électoral consultatif :

- **M. Félicien LEMAIRE** – désigné par la liste « Expérience UA » pour le collège A
- **M. Clément CHAUVET** – désigné par la liste « Pour une Université humaine et éthique » pour le collège A
- **M. François HINDRE** – désigné par la liste « Expérience UA » pour le collège B
- **Mme Nathalie GAUMER** – désignée par la liste « Pour une Université humaine et éthique » pour le collège B
- **M. Jean-Luc GODET** – désigné par la liste « Service public et démocratie universitaires » pour le collège B
- **M. Thierry OGER** - désigné par la liste « Expérience UA » pour le collège BIATSS
- **Mme Claudie SEGRETAIN** - désignée par la liste « Pour une Université humaine et éthique » pour le collège BIATSS
- **M. Christophe ANNIC** - désigné par la liste « SNPTES » pour le collège BIATSS
- **M. Richard CERVELLE** - désigné par la liste « Intersyndicale CGT – FO – FSU pour une défense intransigeante des personnels et du service public » pour le collège BIATSS
- **Mme Angèle DELPECH** - désigné par la liste « BOUGE TA FAC avec la Fé2A » pour le collège des usagers
- **Mme Françoise PERES** – désignée par le recteur d'académie

La liste « Des élu-e-s de proximité pour un service public de qualité » représentant les usagers n'a pour l'instant pas désigné de représentants au Comité électoral consultatif.

2. Procès-verbal

2.1 Procès-verbal du CA du 19 décembre 2019 – VOTE

Ce procès-verbal a été transmis aux membres de l'ancienne mandature – aucune remarque n'a été formulée

2.2 Procès-verbal du CA 31 janvier 2020 – VOTE

2.3 Procès-verbal du CA du 6 Février 2020 – VOTE

2.4 Procès-verbal du CA du 17 Février 2020 – REPORTÉ

3. Affaires générales et statutaires

3-1 Présentation de la Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, du Vice-président de la commission recherche et du Vice-président étudiant –

Madame Sabine MALLET a été élue Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire dans le cadre de la C.F.V.U. du 9 Mars 2020 avec 34 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Philippe SIMONEAU a été élu Vice-président de la commission recherche dans le cadre de la Commission recherche du 9 Mars 2020 avec 30 voix pour et 2 abstentions.

Madame Camille BLIN a été élue Vice-présidente étudiants dans le cadre de la C.F.V.U. du 9 Mars 2020 avec 19 voix pour (*Robin LABOURET ayant obtenu 18 voix*).

POUR INFORMATION

3-2 Election de la Vice-Présidente en charge du Conseil d'administration

Le Président soumet au vote du conseil d'administration l'élection de **Madame Isabelle RICHARD-CREMIEUX** en qualité de Vice-présidente en charge du Conseil d'administration et de l'égalité.

Election à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ELECTION

3.3 Élection des autres Vice-Présidents.es

Le Président soumet au vote du conseil d'administration les élections suivantes :

- **Stéphane AMIARD**, vice-président patrimoine et numérique
- **Laurent BORDET**, vice-président vie des campus
- **Lydie BOUVIER**, vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance
- **Nathalie DEBSKI**, vice-présidente transformation pédagogique
- **Éric DELABAERE**, vice-président politique ressources humaines et dialogue social
- **Françoise GROLLEAU**, vice-présidente international
- **Jean-René MORICE**, vice-président culture et communication
- **Pascal RICHOMME-PENIGUEL**, vice-président valorisation

ELECTION

3.4 Élection du Bureau (comité de direction) de l'Université sur proposition du Président

Le Bureau est élu sur proposition du président par le Conseil d'administration. Il assiste le président dans l'accomplissement de ses missions. Il prend le nom de comité de direction.

Le Bureau est composé :

- du président de l'université,
- des vice-présidents.es de l'université,
- du directeur général des services.

3.4 Élection du Bureau (comité de direction) de l'Université sur proposition du Président

La Composition est donc la suivante :

- Christian ROBLÉDO
- Isabelle RICHARD-CREMIEUX
- Sabine MALLET
- Philippe SIMONEAU
- Stéphane AMIARD
- Laurent BORDET
- Lydie BOUVIER
- Nathalie DEBSKY
- Éric DELABAERE
- Françoise GROLLEAU
- Jean-René MORICE
- Pascal RICHOMME-PENIGUEL
- Camille BLIN
- Olivier HUISMAN

ELECTION

3.5 Élection d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e représentant.e suppléant.e du personnel BIATSS au conseil des directeurs.rices de composantes de l'Université d'Angers (Conseil de gouvernance)

Art L 713-1 du code de l'éducation : Les statuts de l'université doivent instituer un conseil des directeurs de composantes et définir sa composition, ses compétences ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Article 1.3 Statuts de l'Université d' Angers : Un conseil des directeurs.rices de composantes participe à la préparation et à la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'administration et du Conseil académique. Il est présidé par le/la président.e de l'université. **Il prend le nom de conseil de gouvernance.**

Le conseil des directeurs.rices de composantes est ainsi composé :

- du/de la président.e
- des directeurs.rices d'UFR, d'écoles et d'institut

Participent de plein droit à titre consultatif :

- les vice-présidents.es et vice-présidents.es délégués.es
- le/la directeur.rice général.e des services,
- l'agent comptable,
- **un/une représentant.e du personnel BIATSS ou son/sa suppléant.e, élus.es par et parmi les représentants.es du collège BIATSS du conseil d'administration**

L'administrateur.rice du Domaine universitaire de Cholet et les directeurs.rices de structurations fédératives de recherche (SFR) ou les responsables des pôles de recherche pourront être invités.es en fonction de l'ordre du jour et participer aux débats à titre consultatif.

3.5 Élection d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e représentant.e suppléant.e du personnel BIATSS au conseil des directeurs.rices de composantes de l'Université d'Angers (Conseil de gouvernance)

Une évolution du fonctionnement du conseil de gouvernance est envisagée.

Elle pourrait nécessiter une évolution des statuts.

Calendrier envisageable :

Passage en Commission des statuts en mai

Adoption par le Conseil d'administration le 4 juin 2020

Une concertation préalable est nécessaire.

3.5 Élection d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e représentant.e suppléant.e du personnel BIATSS au conseil des directeurs.rices de composantes de l'Université d'Angers (Conseil de gouvernance)

Le conseil des directeurs.rices de composantes participe à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et du Conseil académique.

Sont candidates :

- LEFRANÇOIS Corinne
- SEGRETAIN Claudie
- VINCENT Elsa

Seuls les personnels du collège BIATSS sont appelés à voter.

ELECTION

3.6 Élection d'un.e représentant.e du Conseil d'administration au conseil de gestion de la Direction de la formation continue (DFC)

Rôle :

Le Conseil de gestion et d'orientation de la Direction de la Formation Continue favorise et renforce le rayonnement de l'université en matière de formation continue et de formation tout au long de la vie.

Il émet tout avis, proposition ou recommandation utile concernant la politique de développement de la formation continue de l'université.

Il est informé de toutes les questions concernant la Direction de la Formation Continue et il donne son avis sur les projets d'actions et d'équipements.

Il examine le budget de la formation continue de l'université et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'université.

Il examine le rapport annuel d'activité de la Direction de la Formation Continue.

3.6 Élection d'un.e représentant.e du Conseil d'administration au conseil de gestion de la Direction de la formation continue (DFC)

**1 siège de représentant.e du Conseil d'administration,
tous collèges confondus, est à pourvoir.**

Sont candidates :

- CHEDOTEL Frédérique
- DELPECH Angèle
- JARDINAUD Chloë
- REY Anne
- SEGRETAIN Claudie

ELECTION

3.7 Elections aux commissions permanentes

3.7 a) Commission du budget

Rôle :

- La commission du budget est consultée sur l'élaboration du budget de l'université ; elle procède aux études préalables à la répartition des crédits entre les composantes et les services centraux, communs et généraux de l'université.
- D'une manière générale, elle prépare, sur la proposition du la président de l'université, les délibérations budgétaires.

3.7 Elections aux commissions permanentes

3.7 a) Commission du budget 1 / 2

Sont à pourvoir :

8 sièges de représentants.es des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es

Candidats.es :

- BARILLE Regis
- BARREAU Mihaela
- BIOTEAU Emmanuel
- CHAUVET Clément
- CHRISTOFOL Hervé
- DANIEL Christophe
- HINDRE François
- REY Anne
- RICHARD Isabelle
- VINAY Aubeline

ELECTION

3.7 Elections aux commissions permanentes

3.7 a) Commission du budget 2 / 2

1 siège de représentant.e du personnel BIATSS est à pourvoir.

Candidate : VINCENT Elsa

ELECTION

3.7 Elections aux commissions permanentes

3.7 b) Commission vie de l'établissement

Rôle :

La commission vie d'établissement est compétente dans les domaines culturel, sportif, d'action de bénévolat, d'aide à la vie étudiante, d'animation des campus, d'animation interne ou toute autre initiative collective des étudiants et/ou des personnels.

Elle est un lieu d'échange, de réflexion et de mise en cohérence de l'activité culturelle ou de cohésion en projet et mise en place par toutes les parties prenantes de l'université. En matière de Vie étudiante, elle examine les grands projets et étudie leur pertinence au regard de la politique de l'établissement définie par la CFVU.

La Commission propose la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente. Dans ce cadre, un groupe de travail spécifique à l'utilisation de la CVEC est institué au sein de la Commission.

3.7 Elections aux commissions permanentes

3.7 b) Commission vie de l'établissement

Candidatures à la CVet :

1 siège de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es (*élu.e par les représentants.es des enseignants.es-chercheurs.es au C.A.*)

- **BARILLE Regis**
- **CHEDOTEL Frédérique**
- **DANIEL Christophe**
- **VINAY Aubeline**

1 siège de représentant.e des étudiants.es (*élus.es par les représentants.es des étudiants.es au C.A.*)

- **DUVAL Hugo**
- **JARDINAUD Chloë**

ELECTION

3.7 Elections aux commissions permanentes

3.7 c) Commission Permanente du Numérique

Rôle :

La Commission Permanente du Numérique (CPN) a pour mission principale de coordonner les actions de développement du numérique à l'université d'Angers. Elle examine les projets portés par les composantes ou services et étudie leur pertinence au regard de la politique de l'établissement.

Elle réalise le bilan annuel du développement du numérique à l'université présenté aux instances par leur représentant.e et le/la vice-président.e en charge du développement du numérique. Elle prépare également les rapports d'évaluation autour du numérique.

3.7 Elections aux commissions permanentes

3.7 c) Commission Permanente du Numérique

1 siège de représentant.e du Conseil d'administration, tous collèges confondus est à pourvoir :

Candidatures :

- BARREAU Mihaela
- CLENET Ronan
- JARDINAUD Chloë
- NGUYEN PHUONG Linh

ELECTION

3.8) Avis du CA sur la nomination des directeur.rices des services communs de l'Université d'Angers :

A l'exception du SCDA, le/la directeur.rice est nommé.e des services communs est nommé par le président de l'université après avis du Conseil d'administration.

Propositions :

- Pour le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) : **Monsieur Alexandre PIETRINI** (avis positif du conseil des sports du Jeudi 13 février 2020, conformément à l'article 5.2 des statuts)
- Pour la direction de la formation continue (DFC) : **Monsieur Thierry LATOUCHE.**
- Pour le service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) : **Madame Christine MENARD.**
- Pour le service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS) : **Monsieur Dominique CHABASSE.**

POUR AVIS

3.9 Délégation de compétences du CA au président – MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article L712-3 du code de l'éducation - IV.-Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. A ce titre :

- 1° Il approuve le contrat d'établissement de l'université ;
- 2° Il vote le budget et approuve les comptes ;
- 3° Il approuve les accords et les conventions signés par le président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article [L. 719-12](#), l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
- 4° Il adopte le règlement intérieur de l'université ;
- 5° Il fixe, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;
- 6° Il autorise le président à engager toute action en justice ;
- 7° Il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le président ;
- 7° bis Il approuve le bilan social présenté chaque année par le président, après avis du comité technique mentionné à l'article [L. 951-1-1](#). Ce bilan présente l'évolution de l'équilibre entre les emplois titulaires et contractuels et les actions entreprises en faveur de la résorption de la précarité au sein des personnels de l'établissement. Les données et résultats de ce bilan sont examinés au regard des objectifs de gestion prévisionnelle des ressources humaines précisés par le contrat mentionné à l'article L. 711-1 ;
- 8° Il délibère sur toutes les questions que lui soumet le président, au vu notamment des avis et vœux émis par le conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier en application du V de l'article [L. 712-6-1](#) ;
- 9° Il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi.

3.9 Délégation de compétences du CA au président – vote

Article L712-3 du code de l'éducation

[Le CA] peut déléguer certaines de ses attributions au président **à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 4°, 7°, 7° bis, 8° et 9° :**

- l'approbation du contrat pluriannuel,
- le vote du budget et l'approbation des comptes,
- l'adoption du règlement intérieur,
- l'approbation du rapport annuel d'activité et du bilan social présentés par le Président,
- l'adoption du schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap,
- et la délibération sur les avis et vœux émis par le conseil académique ou l'approbation de ses décisions ayant une incidence financières.

Toutefois, le conseil d'administration peut, dans des conditions qu'il détermine, déléguer au président le pouvoir d'adopter les décisions modificatives du budget.

La délégation doit être encadrée par des limites explicites pouvant porter sur la nature ou le montant maximal



3.9 Délégation de compétences du CA au président – vote

Proposition de délégation soumise au vote des administrateurs identique à celle accordée par le CA de la précédente mandature avec deux modifications de simplification proposée en accord avec l'agent comptable :

- Suppression des « admissions en non valeur » et des « remises gracieuses en cas de gêne du débiteur » car l'article R719-89 du code de l'éducation confie désormais cette compétence directement au président sur proposition du CA. La délibération n° CA002-2019 du 31 janvier 2019 relative à la politique de recouvrement et/ou admissions en non valeur organise la procédure en la matière.
- Suppression de l'avis préalable de l'agent comptable pour permettre au Président d'accorder des subventions inférieures à 10 000 € HT au nom de l'Université d'Angers. Cette suppression permet de prendre acte de la pratique actuellement en vigueur

Le Président délégataire est responsable des actes pris en vertu de cette délégation de pouvoir selon les règles applicables à l'exercice de ses compétences propres

Celui-ci rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

POUR VOTE

3.10 Ordre de mission permanente du Président– vote

Les membres du Conseil d'administration réunis le 19 décembre 2019 ont approuvé l'ordre de mission permanent du Président du 1^{er} janvier 2020 au 15 février 2020.

L'ordre de mission permanent du Président soumis au vote porte sur la période du 12 mars 2020 au 31 décembre 2020.

3.10 Ordre de mission permanente du Président– vote

Monsieur Christian ROBLEDÓ,

Est prié de se rendre, toutes destinations, françaises et étrangères

Du 12 mars 2020 au 31 décembre 2020

Pour déplacements professionnels

Moyens de transports utilisés :

Transport aérien

Chemin de fer

Véhicule administratif

Véhicule personnel

POUR VOTE

3.11 Appel à candidatures aux conseils de gestion des services communs et aux commissions permanentes

MODALITES

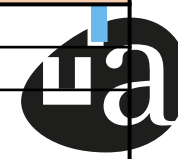
Les candidatures sont à formuler en ligne, sur le site internet de l'Université à l'aide de formulaires de candidatures.

Sur chaque formulaire, le rôle et la composition de chaque instance sont rappelés.

Les appels à candidatures sont relayés par mail et par les newsletters.

3.11 Appel à candidatures aux commissions permanentes

Commission	Nb. siège	Qualité du candidat	Date limite de réception des candidatures
Commission des statuts	8	E-C, E ou C Au moins 4 membres des conseils centraux	04/04/2020
Commission des statuts	4	Etudiants Au moins 4 membres des conseils centraux	04/04/2020
Commission des statuts	2	BIATSS Au moins 1 membre des conseils centraux	04/04/2020
Commission des Relations Internationales	1	E-C, E ou C	04/04/2020
Commission des Relations Internationales	1	BIATSS	04/04/2020
Commission des Relations Internationales	1	Etudiant (besoin d'un suppléant)	04/04/2020
Commission du patrimoine immobilier	6	E-C, E ou C – des 3 sites angevins (Belle-Beille, Saint Serge et Santé)	04/04/2020
Commission du patrimoine immobilier	2	BIATSS	04/04/2020
Commission du patrimoine immobilier	2	Etudiants (besoin de suppléants)	04/04/2020
Commission égalité	3	E-C, E ou C	04/04/2020
Commission égalité	4	BIATSS	04/04/2020
Commission égalité	3	Etudiant cycle Licence ou master (besoin de suppléants)	04/04/2020
Commission égalité	1	Doctorant (besoin d'un suppléant)	04/04/2020



3.11 Appel à candidatures aux conseils de gestion du Service Commun de la documentation et des archives

Commission / service commun	Nb. siège	Qualité du candidat	Date limite de réception des candidatures
Conseil de gestion du Service Commun de la Documentation et des Archives	4	E-C, E ou C	09/04/2020
Conseil de gestion du Service Commun de la Documentation et des Archives	3	Etudiants	09/04/2020

POUR INFORMATION

4. Prospective et moyens 1/2

- 4.1 Rapport annuel de performance 2019 – **VOTE**
- 4.2 Exécution budgétaire 2019 et analyse budgétaire - **VOTE**
- 4.3 Compte financier, annexes et analyse financière – **VOTE**
- 4.4 Proposition d'affectation du résultat 2019 – **VOTE**
- 4.5 Rapport du commissaire aux comptes - **INFORMATION**

4. Prospective et moyens 2/2

4.6 Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2019/2020 – **VOTE**

4.7 Appel à cotisation UNESS 2019 - **VOTE**

4.1 Rapport annuel de performance 2019

La présentation est assurée par Monsieur Dominique BAUPIN, Directeur du pilotage et de l'évaluation.

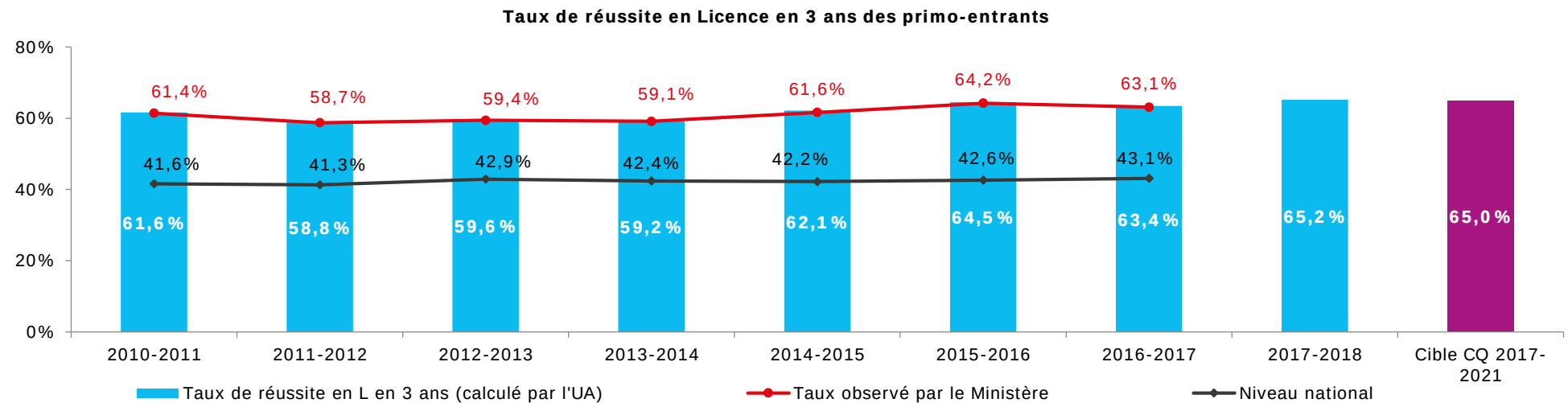
Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2018

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 3 années

UA
65,2 %

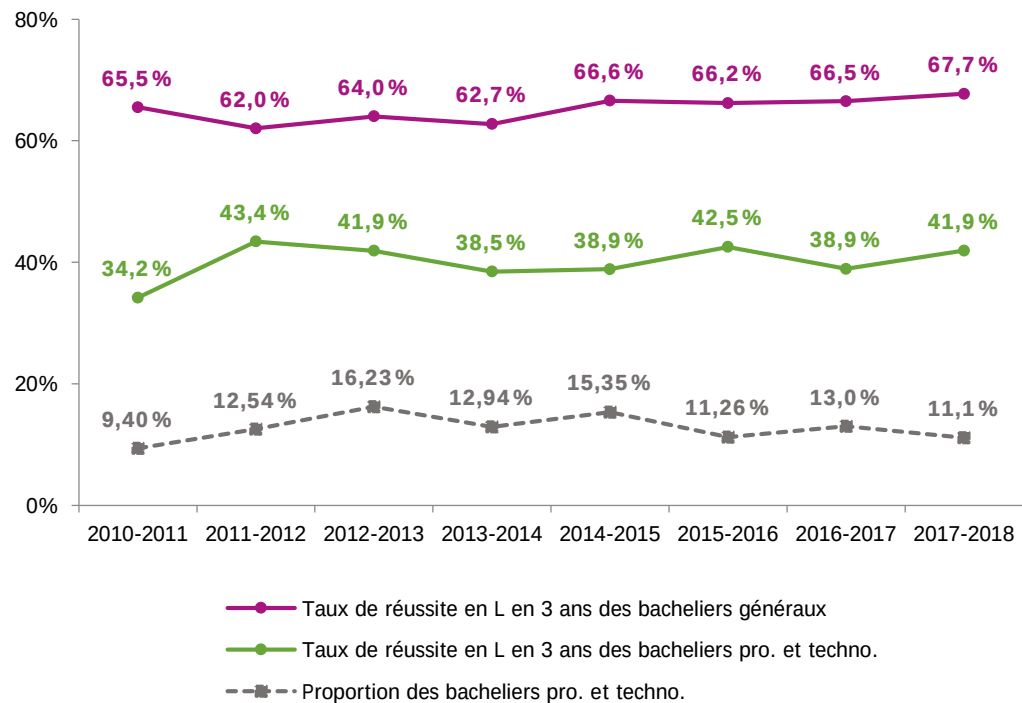


Chiffres calculés par l'UA

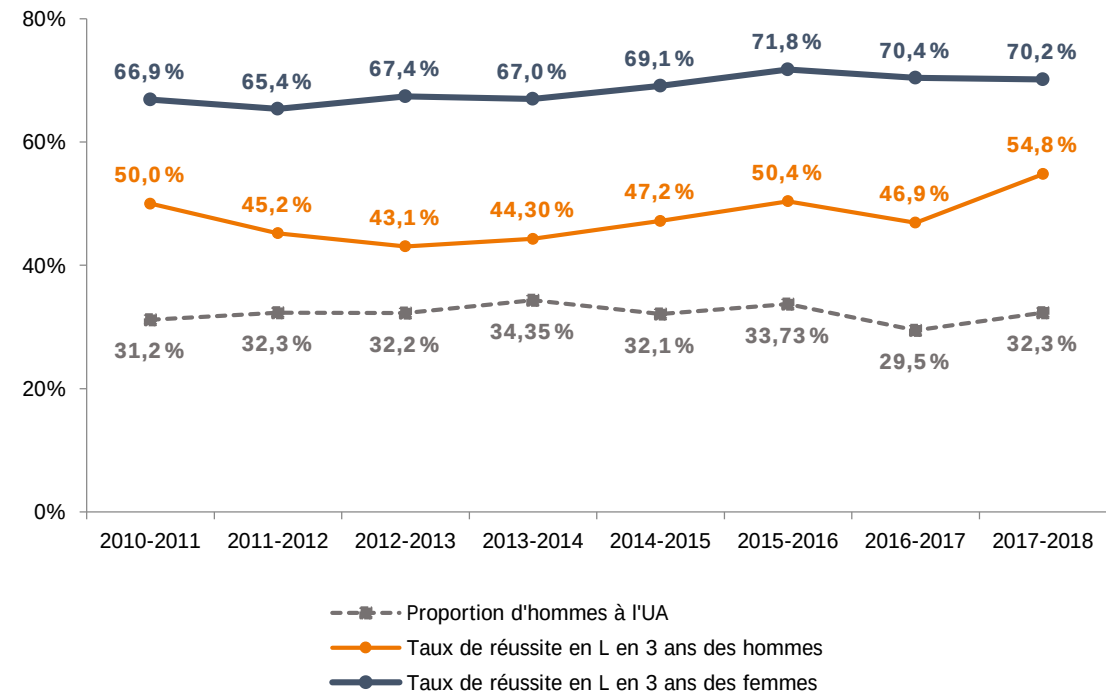
Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2018

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Taux de réussite en L en 3 ans par type de bac



Taux de réussite en L en 3 ans par genre



Chiffres calculés par l'UA

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2018

Note flash du Ministère parue le 4 décembre 2019 => **nouvelle méthodologie** !

Néobacheliers inscrits pour la 1^{ère} fois en L1 à l'UA n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.

UA
48,9%

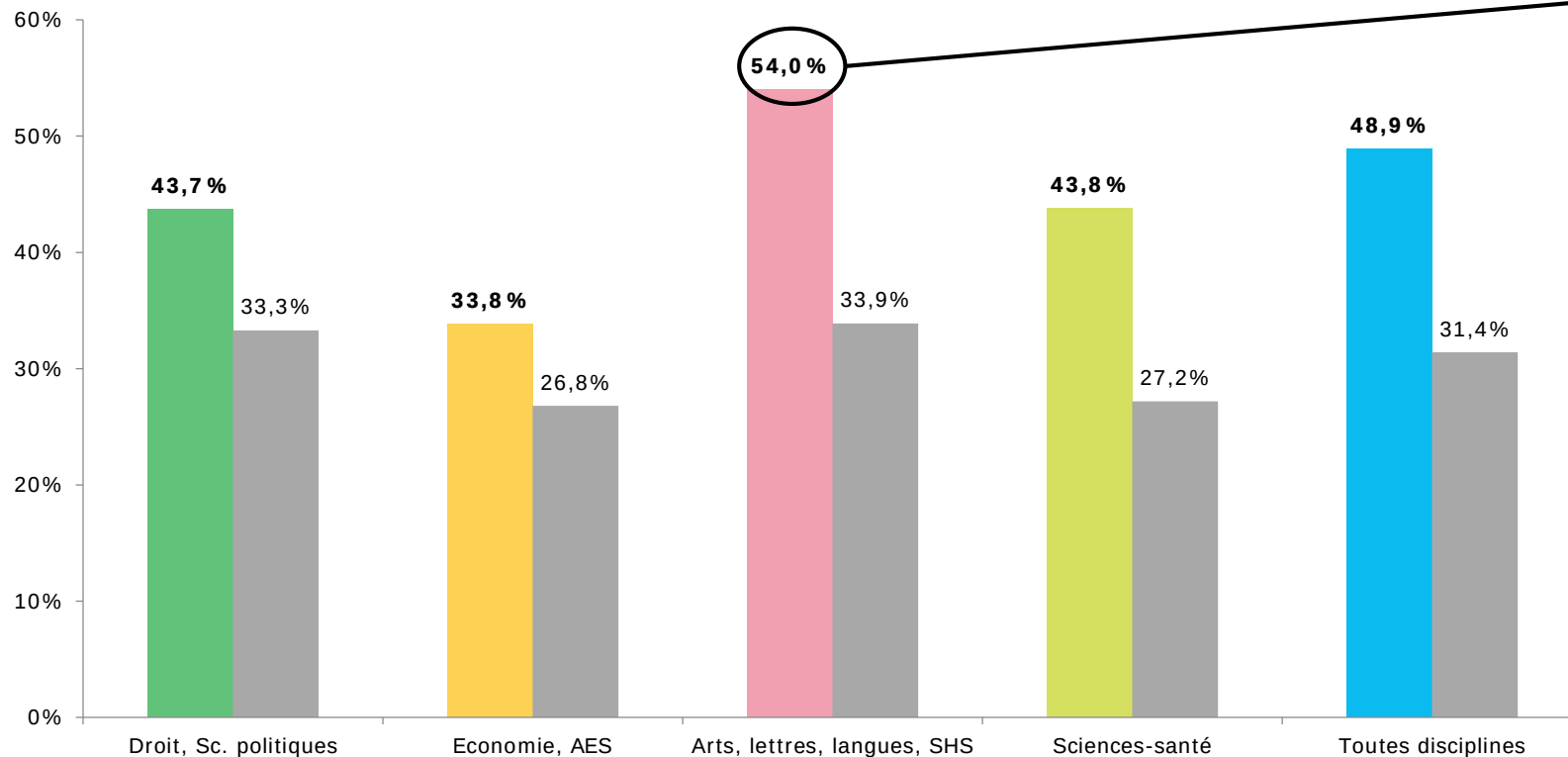
- **UA 1^{ère} place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans sans changement de groupe disciplinaire
- +17,5 points par rapport à la moyenne nationale (31,4%)

Valeur ajoutée + 12,8

- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 1^{ère} place nationale** sur la valeur ajoutée

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2018

Néobacheliers inscrits pour la 1^{ère} fois en L1 à l'UA n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.



54% des néobacheliers 2015 inscrits pour la 1^{ère} fois en L1 à l'UA en 2015-2016 dans le groupe disciplinaire « Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales » obtiennent leur licence en 2017-2018 sans avoir changé de groupe disciplinaire au cours des 3 années de licence.

Moyenne nationale

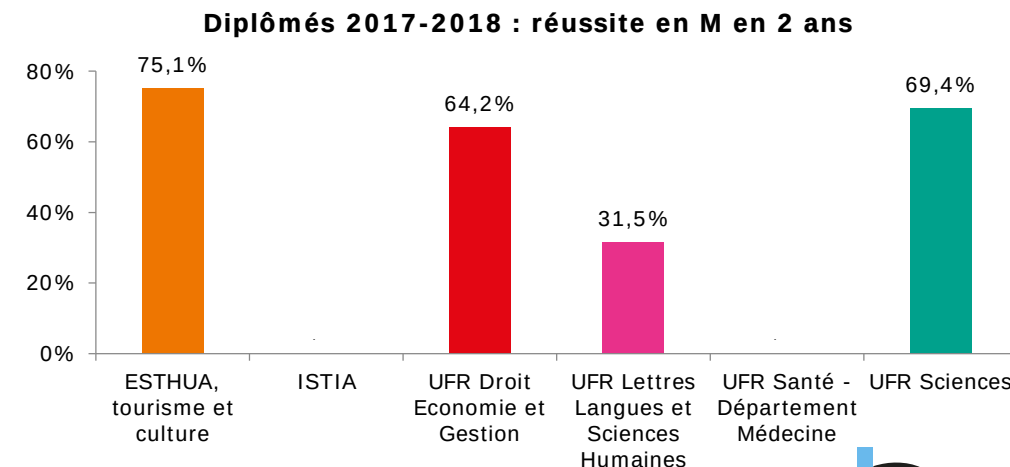
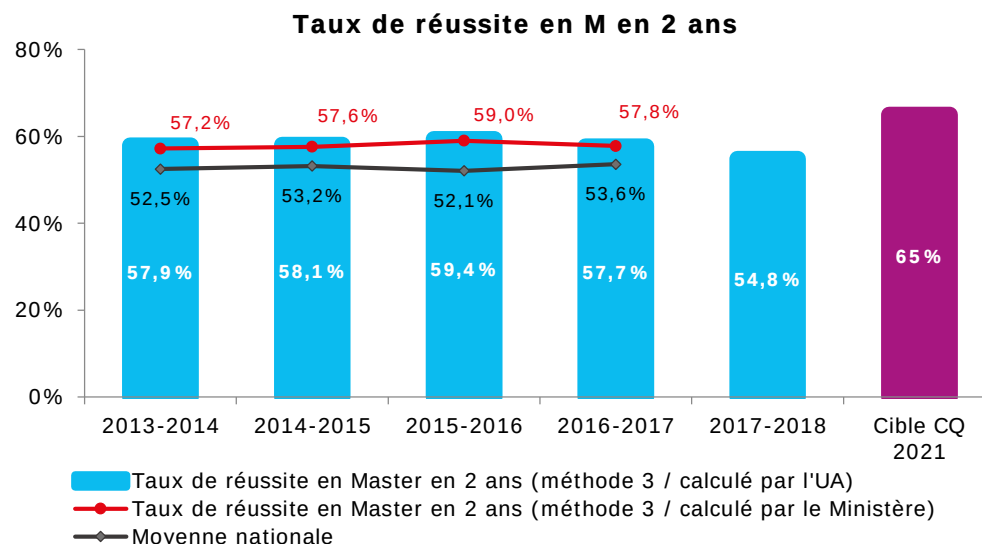
Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2018

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 2 années

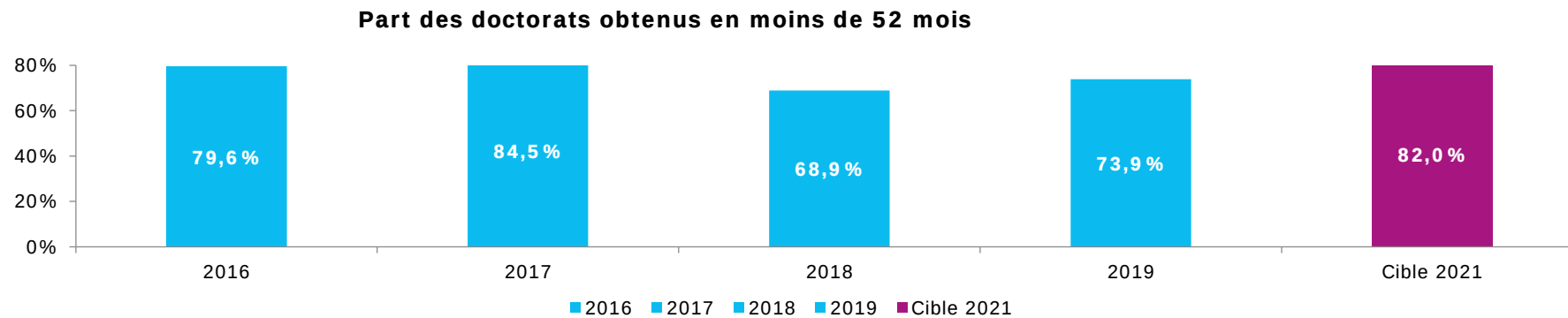
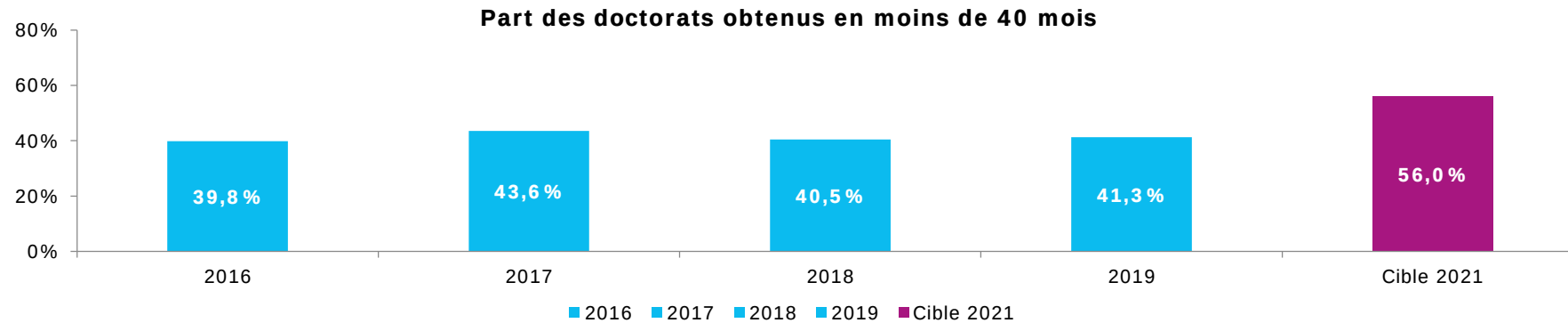
UA
54,8 %



Chiffres calculés par l'UA

Réussite en Doctorat

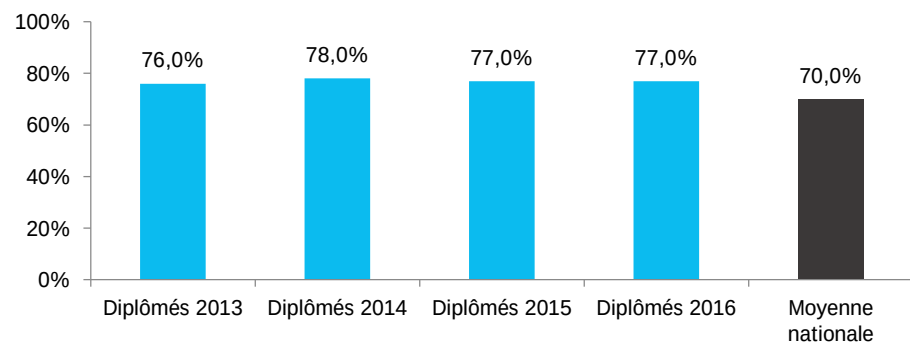
Indicateur commun (CQ 2017-2021)



Insertion professionnelle (enquête 30 mois)

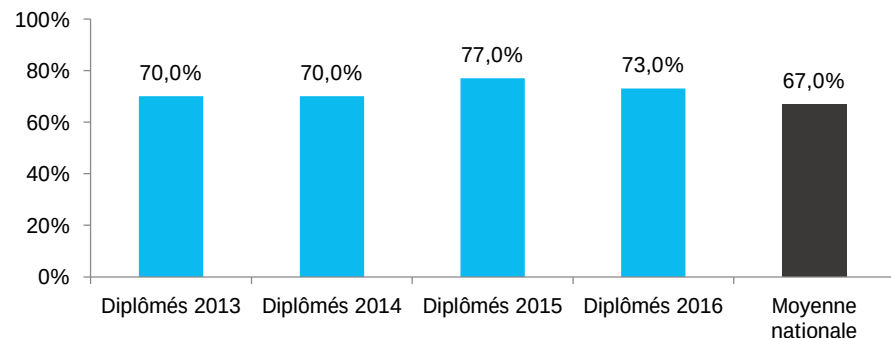
Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Taux de participation - Master



Info : Au national, les taux de participation en Master varient de 12,5% à 89% selon les établissements.

Taux de participation - LP



Info : Au national, les taux de participation en LP varient de 14% à 87% selon les établissements.

Taux d'insertion

Diplômés 2013 : 90%

Diplômés 2014 : 91%

Diplômés 2015 : 90%

Diplômés 2016 : 92%

(moy. pondérée LP & Master)

Cible UA 2021 : 91%



Hausse de 2 points du taux d'insertion des diplômés en 2016

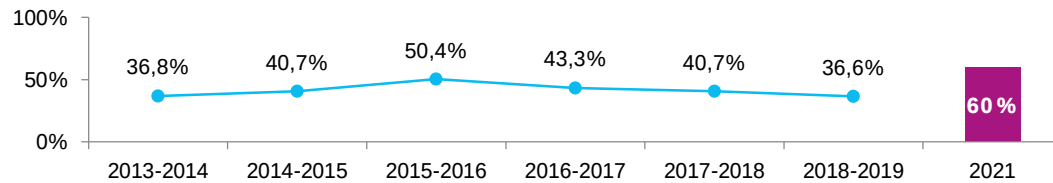
pourquoi ?

Changement de méthodologie dans le calcul du taux d'insertion => prise en compte comme étant inséré professionnellement des individus ayant une promesse d'embauche au moment de l'enquête.

Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

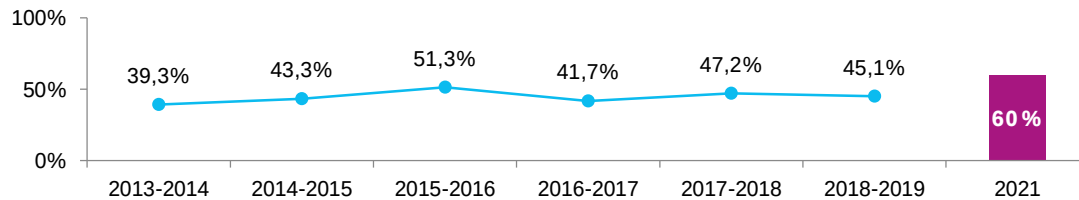
Taux de participation - Licence



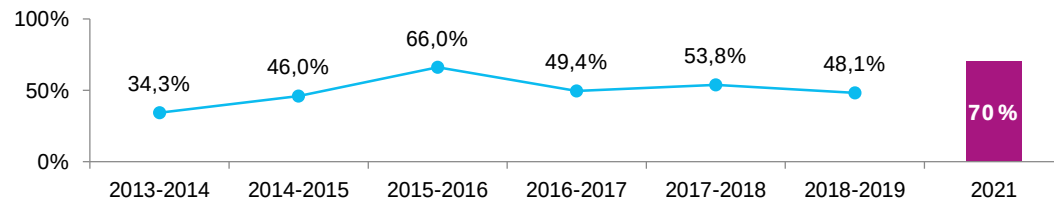
Taux de participation en baisse en 2018-2019 : 41,6%

- 4 points

Taux de participation - Master



Taux de participation - Autres diplômes



↳ Participation par faculté/institut : comparaison N-1

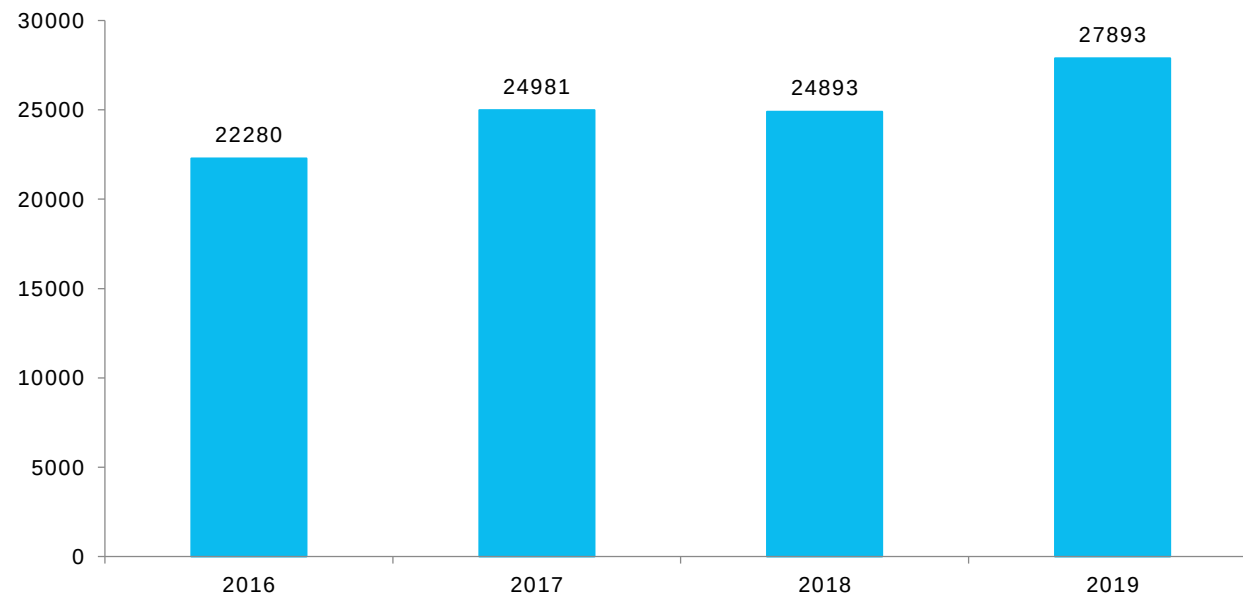
	Promotion 2017-2018	Promotion 2018-2019	Évolution
Faculté de droit, d'économie et de gestion	40,7%	37,5%	- 3,2 pts
Faculté de santé	32,1%	31,1%	- 1 pts
Faculté des lettres, langues et sciences humaines	41,3%	36,5%	- 4,9 pts
Faculté des sciences	42,0%	39,9%	- 2,1 pts
ISTIA, école d'ingénieurs	73,6%	83,9%	+ 10,3 pts
IUT	65,2%	57,6%	- 7,7 pts
UFR ESTHUA, Tourisme et culture	48,7%	40,9%	- 7,8 pts
Ensemble	45,6%	41,6%	- 4 pts

Extrait de la synthèse sur le taux de participation 2018-2019 disponible sur PAP'UA

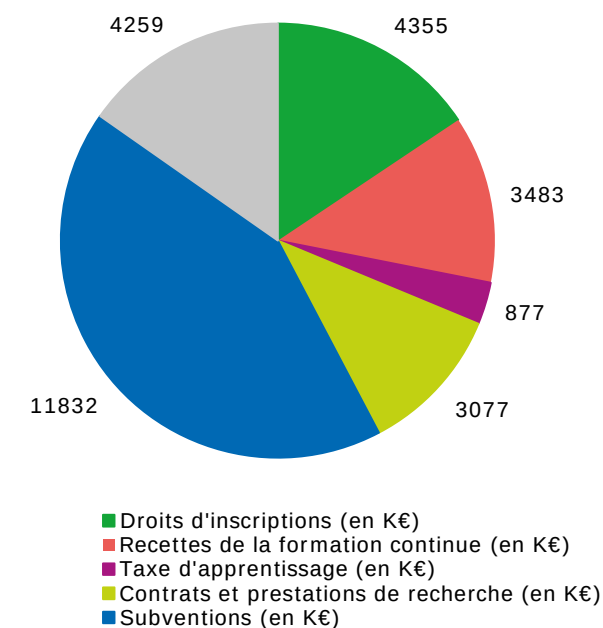
Ressources propres de l'UA

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Total ressources (en K€)

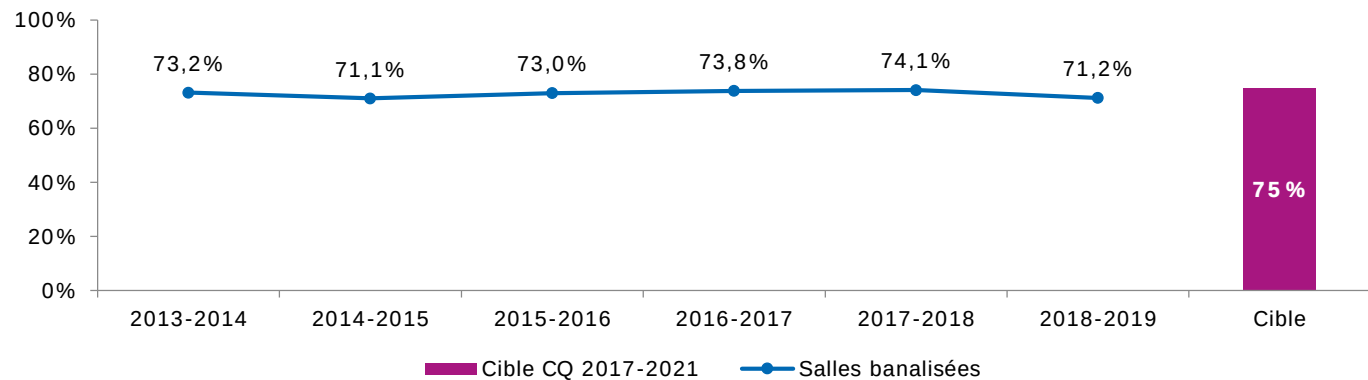
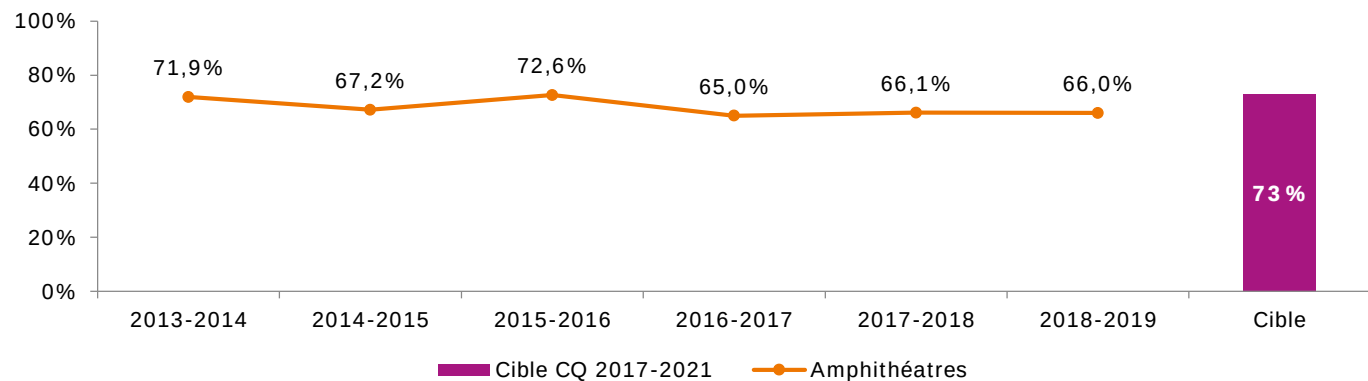


2019



Taux d'occupation des locaux

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)



Global UA

2014-2015 : 69,5%
2015-2016 : 72,8%
2016-2017 : 70,3%
2017-2018 : 70,8%
2018-2019 : 69,1%

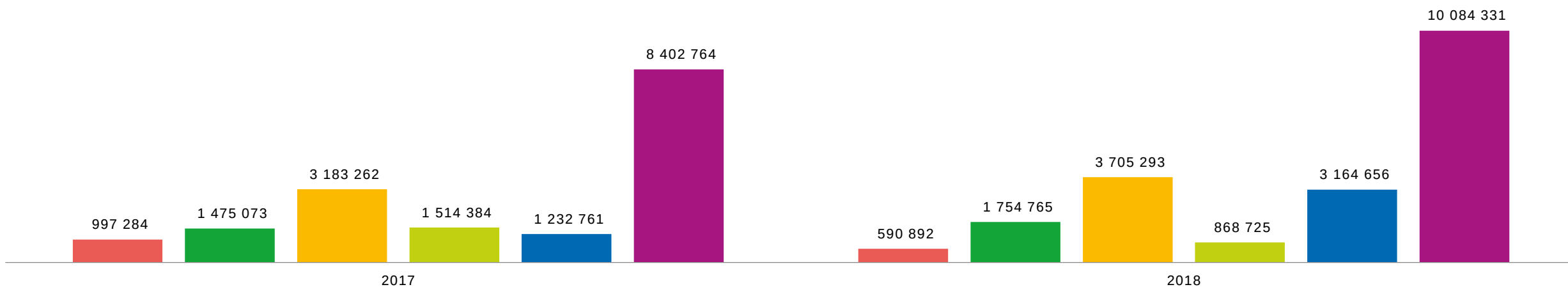
Cible UA 2021 : 74 %

Moy. Nat. : 71 %

Budget recherche issue des agences de moyens

Indicateur spécifique (CQ 2017-2021)

■ Contrats de recherche ANR ■ Contrats de recherche européens ■ Contrats de recherche régionaux ■ Contrats de recherche industriels ■ Autres ■ Total



Info : Augmentation de 2M€ notamment sur les contrats 'Autres'.
42 projets en 2017 dont 4 supérieurs à 100 K€ pour un total de 483 460 €.
45 projets en 2018 dont 7 supérieurs à 100 K€ pour un total de 1 685 477 €.

4.2 Compte financier 2019

Conseil d'Administration du 12 mars 2020

Sommaire

- Introduction (O. Agnely – Agent comptable)
- Exécution budgétaire 2019 et analyse budgétaire (C. Robledo – Président)
- Compte financier, annexes et analyse financière (O. Agnely – Agent comptable)
- Rapport du commissaires aux comptes (D. Grignon – KPMG)
- Proposition d'affectation du résultat (O. Agnely – Agent comptable)
- Délibération du conseil d'administration (C. Robledo – Président)

Introduction

- Le compte financier est établi à la fin de l'exercice
- Il est soumis à différentes préconisations réglementaires

Notamment :

Article 202, 208, 210 à 214 du décret GBCP

Article R719-100 à R719-104 du code de l'Education,....

Introduction

La présentation du compte financier devant le conseil d'administration remplit un double objectif :

- Arrêter les comptes au 31 décembre
- Présenter et analyser l'exécution budgétaire

Tableaux pour vote

- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2)
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4)
- Les états financiers : bilan, compte de résultat, état de l'évolution de la situation patrimoniale (tableau 6) et annexe des comptes annuels
- La balance des comptes des valeurs inactives
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)

Tableaux pour l'information de l'organe délibérant

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3)
- Le tableau des opérations pour comptes de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau détaillé des opérations pluriannuelles (tableau 10)
- Le tableau retraçant les moyens des U.M.R (tableau 11)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 12)
- Le rapport de gestion de l'ordonnateur
- Le rapport annuel de performances de l'établissement

4- 3 Exécution budgétaire & analyse budgétaire

- Commentaire, plus détaillé dans le rapport de gestion

CONTEXTE D'EXECUTION



+ **1 100** étudiants par rapport à 2018 et + **1760** par rapport à 2017
Dispositifs **loi ORE** : parcours de formation personnalisés
processus UA DARE/ **THELEME+ Etoile**



1ere U de France pour
l'obtention de la **licence en 3 ans**
Développement de **partenariat/Insertion**
Pro/Ecoles d'été(RFI Végétal)

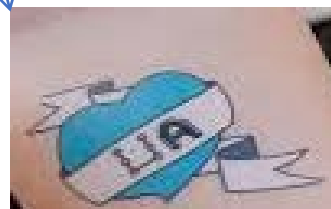


Accueil des étudiants extra communautaires:
label Bienvenue en F
Rayonnement: congrès internationaux

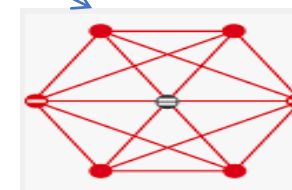
International: Shangai
National: Lumomat-EUR ,
GIS-Etude touristique



CVEC: 1,5 ans/ Vente **IUT**: 600 K€
Dotation **ETAT Plan Etudiant**: 345 K€
Dissolution **UBL**: 188 000 €



Inauguration Fondation



SPSI/SDN/SPSE

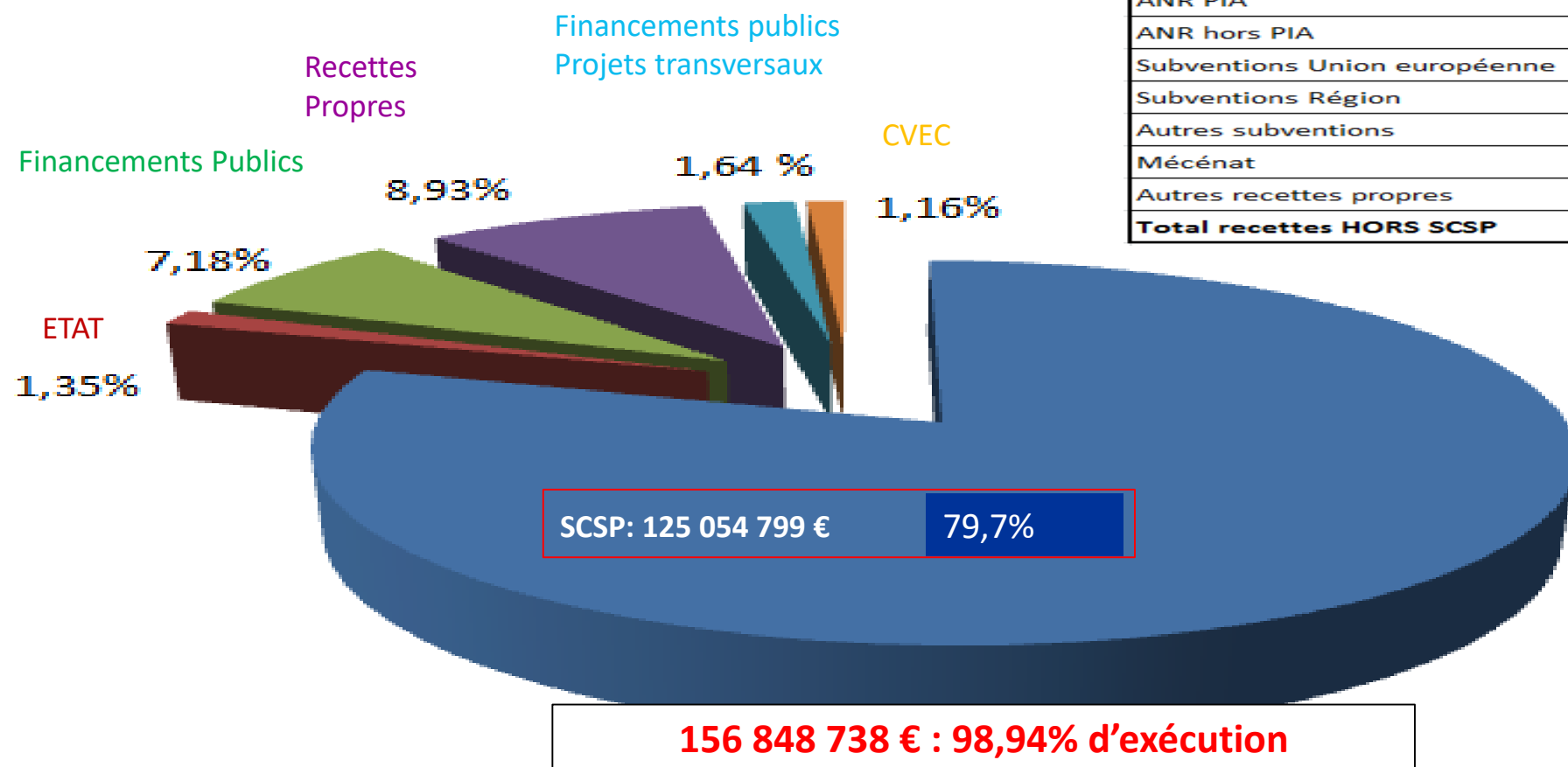
Tableau 2 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Dépenses					Recettes		
	Dernier Budget rectificatif 2019		Compte financier 2019		Dernier Budget rectificatif 2019	Compte financier 2019	
	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	
Personnel	128 330 048	128 330 048	127 910 825,21	127 910 825,21	155 555 887	154 281 049,97	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au C.A.S Pension</i>	<i>35 789 546</i>	<i>35 789 546</i>	<i>35 789 137,63</i>	<i>35 789 137,63</i>	125 419 471	125 054 739,00	Subvention pour charges de service
					1 506 632	2 117 644,00	Autres financements de l'Etat
					1 819 187	1 832 221,76	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	26 845 030	26 531 876	24 891 534,93	22 589 845,24	12 919 812	11 268 886,42	Autres financements publics
					13 830 725	14 007 438,73	Recettes propres
					2 977 442	2 567 688,63	Recettes fléchées "
					-	0,00	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	6 229 655	5 679 998	5 803 550,11	4 586 565,24	2 962 442	2 552 651,76	Autres financements publics fléchés
					15 000	15 036,87	Recettes propres fléchées
Enveloppes" destinées à des contrats de recherche	-	-	0,00	0,00			
Personnel	-	-	0,00	0,00			
Fonctionnement	-	-	0,00	0,00			
Investissement	-	-	0,00	0,00			
TOTAL DES DÉPENSES	161 404 793	160 607 922	158 605 970,31	155 087 235,69	158 533 329	156 848 738,60	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-		1 761 502,91	2 074 593	0,00	Solde budgétaire (déficit)

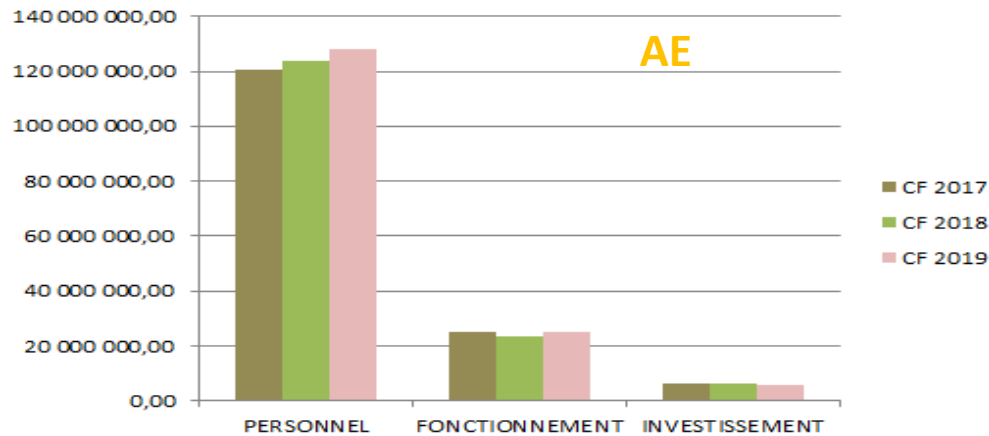
Solde budgétaire=
RE-CP

LES RECETTES REALISEES

	CF 2018	CF 2019
Droits d'inscription	3 665 488	4 030 501
CVEC	0	1 832 222
Formation continue, diplômes propres et VAE	3 564 814	3 955 682
Taxe d'apprentissage	993 506	977 436
Contrats et prestations de recherche hors ANR	4 000	0
ANR PIA	1 436 599	1 295 458
ANR hors PIA	865 714	1 344 519
Subventions Union européenne	2 143 372	2 342 244
Subventions Région	5 657 567	3 595 588
Autres subventions	7 136 353	9 199 128
Mécénat	27 741	93 074
Autres recettes propres	5 933 799	3 128 086
Total recettes HORS SCSP	31 428 953	31 793 938



EXECUTION DES DEPENSES: AE et CP



Masse salariale

127 910 825 € soit 80,6 %

127 910 825 € soit 82,5 %

Fonctionnement

24 891 595 € soit 15,7 %

22 589 845 € soit 14,6 %

Investissement

5 805 503 € soit 3,7 %

4 586 565 € soit 2,9 %

158 605 970 € : 98,27 % d'exécution AE

155 087 235 € : 96,56 % d'exécution CP

Tableau 1 : AUTORISATIONS D'EMPLOIS

CATEGORIE D'EMPLOI	EMPLOIS SOUS PLAFOND ETAT				EMPLOIS FINANCES HORS SCSP				GLOBAL			
	BUDGET EXECUTE 2018	BUDGET BR 2019	BUDGET EXECUTE 2019	VARIATION 2019 SOUS PLAFOND ETAT	BUDGET EXECUTE 2018	BUDGET BR 2019	BUDGET EXECUTE 2019	VARIATION 2019 FINANCES HORS SCSP	BUDGET EXECUTE 2018	BUDGET BR 2019	BUDGET EXECUTE 2019	GLOBAL VARIATION 2019
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	929,6	941	937,4	-3,6	126,8	137	134	-3	1056,4	1078	1071,4	-6,6
BIATSS	515	540	538,7	-1,3	247,1	261	257,6	-3,4	762,1	801	796,3	-4,7
TOTAL EMPLOIS	1444,6	1481	1476,1	-4,9	373,9	398	391,6	-6,4	1818,5	1879	1867,7	-11,3
RAPPEL Plafond emploi fixé par l'Etat	1560	1562	1562									

Sous ~~exécution~~ contrats recherche(E/C)+ recrutements décalés dans temps(B)
 Départ retraite ou détachement(B)+congé formation et surestimation de doctorants(E/C)

Le montant des dépenses de personnel de 127 910 825 € est en augmentation de 4,1% par rapport à 2018 soit 4 254 K€:

- Hausse des rémunérations principales : 2 156 K€(effectif+ impact PPCR+ GVT)
- Progression rémunérations accessoires: 303 K€ (charges enseignements + PAMSU)
- Augmentation mécanique des charges patronales: 1 801 K€

Tableau 4 : EQUILIBRE FINANCIER

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
	Compte financier 2019	Compte financier 2019	
Solde budgétaire (D2)	0,00	1 761 502,91	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
dont solde budgétaire budget principal	0,00	1 707 156,81	dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC			dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire FU	0,00	54 346,10	dont solde budgétaire FU
dont solde budgétaire BAI			dont solde budgétaire BAI
dont solde budgétaire SIE			dont solde budgétaire SIE
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	15 833,33	4 980,00	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c1)	1 170 540,91	1 172 263,56	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	446 254,83	454 442,38	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	1 632 629,07	3 393 188,85	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (I)	1 760 559,78	0,00	Variation de trésorerie (II)
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)		986 859,19	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	2 747 418,97		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	3 393 188,85	3 393 188,85	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Solde budgétaire
GBCP

Impact sur la
trésorerie des
opérations non
budgétaires

La variation de trésorerie résulte du solde budgétaire et de l'impact des opérations non budgétaires(AMI+TVA...)

Tableau 6 : SITUATION PATRIMONIALE

Charges/Emplois	Compte financier 2018	Budget Prévisionnel 2019	Compte financier 2019	Produits/Ressources	Compte financier 2018	Budget Prévisionnel 2019	Compte financier 2019
Personnel	122 010 638	126 244 163	126 223 561	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	123 923 410	125 606 744	127 819 395
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 890 900	37 787 841	35 259 016	Autres produits	32 391 552	37 966 248	33 768 881
TOTAL DES CHARGES	155 901 538	164 032 004	161 482 577	TOTAL DES PRODUITS	156 314 962	163 572 992	161 588 276
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice</i>	413 424		105 699			459 012	
TOTAL INVESTISSEMENT	2 041 230	5 679 998	12 610 925	CAF	2 950 975	1 102 871	2 647 997
				AUTRES RESSOURCES	2 580 080	3 067 377	12 264 667
<i>Apport FOND DE ROULEMENT</i>	3 489 825	-1 509 750	2 301 739	<i>Prélèvement FOND DE ROULEMENT</i>			

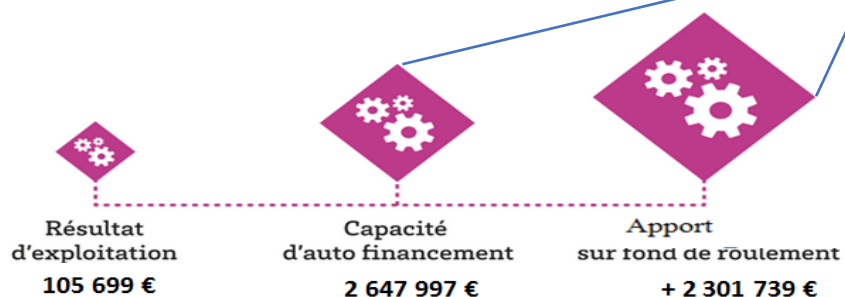


Tableau 9 : OPERATIONS PLURIANNUELLES - DEPENSES

		Prévision	Exécution des Autorisations d'Engagements: AE		Exécution des Crédits de paiements: CP		Restes à Décaisser	
Opérations	Nature	Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à 2019	AE consommées en 2019	CP consommées les années antérieures à 2019	CP consommées en 2019	Restes d'AE à engager	Reste à payer sur les AE consommés
		1	2	3	4	5	6 =1-2-3	7=2+3-4-5
PPIDDN05	PFIPIIDDN : Projets pluriannuels DDN PPI	2 774 335	2 161 280	194 080	2 072 338	212 105	418 975	70 917
REHABSCI	PFIPIIDPI : REHABILITATION SCIENCES CPER	1 500 000	600 483	52 997	404 760	229 955	846 519	18 766
PPIRL902	PFIPIIDPI : Preconversion locaux lettres CPER 2015-2020	6 000 000	102 853	5 689	73 070	10 317	5 891 458	25 155
REHABSAN	PFIPIIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER	10 267 000	4 873 878	537 722	4 710 964	485 694	4 855 401	214 942
DATAENTR	PFIPIIDPI : DATA CENTER CPER 2015-2020	2 100 000	225 103	1 652 306	172 298	341 138	222 591	1 363 973
EXTPASRL	PFIPIIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER 2015-2020	4 672 239	472 765	10 456	136 688	125 535	4 189 017	220 998
PPICVECS	PFIPIIDPICVEC : PPICVECS (Parcours santé)	150 000	-	-	-	-	150 000	-
Total programmes pluriannuels d'investissement		27 463 573	8 436 362	2 453 251	7 570 118	1 404 745	16 573 961	1 914 750
PFIREECPCER	Contrats de recherche financés par CPER	3 973 015	2 802 500	542 681	2 533 034	467 347	627 834	344 799
PFIREG40	Contrats de recherche financés par la REGION	9 967 209	6 475 966	1 837 580	6 436 069	1 785 534	1 653 664	91 942
PFIANR40	Contrats de recherche financés par l'ANR	5 005 482	2 712 960	737 827	2 684 234	744 448	1 554 695	22 105
PFISUBV40	Contrats de recherche financés par AUTRES	11 503 497	8 176 208	1 583 529	8 144 971	1 535 649	1 743 760	79 117
PFIREECVALO	Contrats de valorisation	1 925 072	1 317 921	173 466	1 315 428	156 449	433 685	19 510
Total contrats de recherche		32 374 275	21 485 555	4 875 082	21 113 736	4 689 428	6 013 638	557 474
PFIREECHRFI	Projet RFI LUMOMAT	3 422 232	2 665 012	343 428	2 173 544	560 359	413 793	274 537
PFIREECHRFI	Projet RFI TOURISME	4 435 401	2 435 137	645 496	2 086 291	677 922	1 354 769	316 419
PFIREECHRFI	Projet RFI VEGETAL	7 376 348	4 563 457	1 109 223	3 392 791	1 445 502	1 703 668	834 387
PFIREECHRFI	projet RFI ELECTRONIQUE	2 892 000	1 418 360	541 319	465 060	185 439	932 321	1 309 180
Total Projets Recherche Formation Innovation fléchés		18 125 982	11 081 965	2 639 466	8 117 686	2 869 222	4 404 550	2 734 524
PFITHELEM	Projet THELEME	13 290 000	649 625	1 022 925	640 448	1 027 739	11 617 450	4 363
Total contrats d'enseignement fléchés		13 290 000	649 625	1 022 925	640 448	1 027 739	11 617 450	4 363
PFIENSERA	Contrats ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	829 838	684 760	88 365	684 760	88 365	56 713	-
Total contrats d'enseignement non fléchés		829 838	684 760	88 365	684 760	88 365	56 713	-
Total		92 083 668	42 338 267	11 079 089	38 126 748	10 079 498	38 666 312	5 211 110
			53 417 356		48 206 246		43 877 422	
			92 083 668					

Montant total Projet: 92 083 668 € Montant Payé: 48 206 246 €

Les reste à payer : 43 877 422€ sur les années 2020 et futures



université
angers

Tableau 9 : OPERATIONS PLURIANNUELLES - RECETTES

Opérations	Nature	Coût total de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant du Financement extérieur	Encaissements des années antérieures à 2019	Encaissements réalisés en 2019	Reste à encaisser en 2020 et suivantes
		(1)	(11)	(12)=(1) - (11)	(13)	(14)	(15) = (12) - (13) - (14)
PPIDDN05	PFIPPIDDN : Projet pluriannuel DDN PPI	2 774 335	2 372 090	402 245	402 245	-	-
REHABSCI	PFIPPIDPI : REHABILITATION SCIENCES CPER	1 500 000	500 000	1 000 000	150 000	-	850 000
PPIRL902	PFIPPIDPI : Preconversion locaux lettres CPER 2015-2020	6 000 000	1 125 000	4 875 000	320 000	350 000	4 205 000
REHABSAN	PFIPPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER	10 267 000	0	10 267 000	5 696 228	920 000	3 650 772
DATAENR	PFIPPIDPI : DATA CENTER CPER 2015-2020	2 100 000	300 000	1 800 000	22 000	-	1 778 000
EXTPASRL	PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER 2015-2020	4 672 239	672 239	4 000 000	27 000	-	3 973 000
PPICVECS	PFIPPIDPICVEC : PPICVECS (Parcours santé)	150 000	0	150 000	0	150 000	-
Total programmes pluriannuels d'investissement		27 463 573	4 969 328	22 494 245	6 617 473	1 420 000	14 456 772
PFIRECCPER	Contrats de recherche financés par CPER	3 973 015	19 474	3 953 541	2 152 222	662 954	1 138 365
PFIREG40	Contrats de recherche financés par la REGION	9 967 209	-191 281	10 158 490	6 170 527	1 057 366	2 930 598
PFIANR40	Contrats de recherche financés par l'ANR	5 005 482	4 585	5 000 897	3 049 605	780 939	1 170 352
PFISUBV40	Contrats de recherche financés par AUTRES	11 503 497	232 071	11 271 426	8 409 378	1 492 706	1 369 342
PFIRECVALO	Contrats de valorisation	1 925 072	1 084	1 923 988	1 544 371	163 113	216 505
Total contrats de recherche		32 374 275	65 933	32 308 342	21 326 104	4 157 077	6 825 161
PFIRECHRFI	Projet RFI LUMOMAT	3 422 232	363 620	3 058 612	2 190 070	168 481	700 062
PFIRECHRFI	Projet RFI TOURISME	4 435 401	397 987	4 037 414	1 920 587	627 270	1 489 557
PFIRECHRFI	Projet RFI VEGETAL	7 376 348	1 494 318	5 882 030	3 726 076	563 754	1 592 200
PFIRECHRFI	projet RFI ELECTRONIQUE	2 892 000	0	2 892 000	2 034 600	12 083	845 317
Total Projets Recherche Formation Innovation fléchés		18 125 982	2 255 925	15 870 056	9 871 333	1 371 589	4 627 135
PFITHELEM	Projet THELEME	13 290 000	0	13 290 000	1 196 100	1 196 100	10 897 800
Total contrats d'enseignement fléchés		13 290 000	0	13 290 000	1 196 100	1 196 100	10 897 800
PFIENSERA	Contrats ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	829 838	0	829 838	824 900	4 938	0
Total contrats d'enseignement non fléchés		829 838	0	829 838	824 900	4 938	0
Total		92 083 668	7 291 187	84 792 481	39 835 909	8 149 704	36 806 868
						47 985 613	

Montant Financements reçus 47 985 613 € Reste à encaisser 36 806 868 €

Au final **prélèvement sur trésorerie** dans le futur : **7 070 554 €**

4-4 Compte financier, annexes et analyse financière (Présentation des états comptables)

3 principaux états :

- Le Compte de résultat
- Le Bilan
- & l'Annexe

Compte de résultat

Le **compte de résultat** est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits de l'Université, pour une période donnée, appelée exercice comptable.

Université d'Angers	COMPTE DE RESULTAT BUDGET CONSOLIDE			Date	10.02.2020
Année 2019				Heure	10:11:37
Période 01 à 14					
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2019	Exercice 2018	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	1 119,64	5 401,02	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	142 296 938,56	137 483 078,30
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	17 022 598,37	16 166 440,81	Subventions	139 537 146,37	136 467 757,51
<i>Rémunération du personnel</i>	75 519 814,30	72 973 568,90	Autres	2 759 792,19	1 015 320,79
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	11 312 155,77	11 212 715,68
<i>Charges sociales</i>	50 703 746,44	49 037 069,28	Ventes	11 029 029,55	10 239 288,46
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	10 544 548,68	10 221 992,29	Produits	283 126,22	973 427,22
<i>Autres charges</i>	7 680 255,30	7 489 172,69	<i>Autres produits</i>	7 978 529,24	7 614 326,97
CHARGES D'INTERVENTION					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	161 587 623,57	156 310 120,95
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>	8 500,00				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	161 480 582,73	155 893 644,99			
CHARGES FINANCIÈRES	1 993,62	7 893,39	PRODUITS FINANCIERS	652,11	4 841,60
TOTAL CHARGES	161 482 576,35	155 901 538,38	TOTAL PRODUITS	161 588 275,68	156 314 962,55
Solde créditeur : Bénéfice	105 699,33	413 424,17	Solde débiteur : Perte		
TOTAL GENERAL	161 588 275,68	156 314 962,55	TOTAL GENERAL	161 588 275,68	156 314 962,55

Université d'Angers	FONDATION COMPTE DE RESULTAT			Date	13.01.2020
Année 2019				Heure	14:40:52
Période 01 à 16				Page	3
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2019	Exercice 2018	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION <i>Achats</i> <i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i> <i>Rémunération du personnel</i> <i>Intéressement et participation</i> <i>Charges sociales</i> <i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i> <i>Autres charges</i> CHARGES D'INTERVENTION TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	1 475,78		PRODUITS DE FONCTIONNEMENT <i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i> Subventions Autres <i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i> Ventes Produits Production stockée et immobilisée <i>Autres produits</i> <i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i> TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	10 000,00	
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i> TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION CHARGES FINANCIÈRES <i>Impôt sur les sociétés</i> TOTAL CHARGES Solde créditeur : Bénéfice TOTAL GENERAL	8 500,00 9 975,78		PRODUITS FINANCIERS TOTAL PRODUITS Solde débiteur : Perte TOTAL GENERAL	10 000,00	

Présentation du bilan

Définition : Un **bilan** est un état de synthèse qui permet de décrire en terme d'emplois et de ressources la situation patrimoniale de l'Université à une date donnée.

Le **bilan** prend la forme d'un tableau dont la partie des ressources est appelée "passif" et celle des emplois est appelée "actif".

Université d'Angers		BILAN COMPTABLE BUDGET CONSOLIDE				Date	10.02.2020
Année 2019						Heure	11:39:15
Période 01 à 15							
ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018	PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 696 828,62	-2 410 005,16	286 823,46	238 869,06	Financements de l'actif - Etat	77 177 107,94	73 366 372,87
Immobilisations corporelles	252 163 292,83	-125 039 624,70	127 123 668,13	125 041 656,05	Dotation et affectation		
Terrains	19 372,00	-7 806,78	11 565,22	13 502,32	Fonds propres des fondations	45 000,00	
Constructions	177 712 086,30	-67 588 745,70	110 123 340,60	105 960 439,86	Dons et legs en capital		
Autres	74 431 834,53	-57 443 072,22	16 988 762,31	19 067 713,87	Autres		
Immobilisations financières	12 712,24		12 712,24	1 868,91	Réserves	51 717 859,59	54 380 450,95
					Report à nouveau	1 940 982,01	-3 076 015,53
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	105 699,33	413 424,17
					Situation nette	130 986 648,87	125 084 232,46
					Financements - autres que Etat	19 222 640,21	20 501 141,52
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	254 872 833,69	-127 449 629,86	127 423 203,83	125 282 394,02	TOTAL FONDS PROPRES	150 209 289,08	145 585 373,98
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks et en-cours	6 781,26		6 781,26	7 549,34	Provisions pour risques	59 261,00	224 150,86
Avances et acomptes versés sur commandes	367 922,26		367 922,26	51 404,36	Provisions pour charges	688 097,14	613 601,75
Créances :	7 119 591,20	-244 991,08	6 874 600,12	7 424 228,96	Fonds dédiés	8 500,00	
d'exploitation	7 119 591,20	-244 991,08	6 874 600,12	7 424 228,96	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	755 858,14	837 752,61
diverses					DETTES		
Valeurs mobilières de placement					Dettes financières		
Disponibilités	34 129 208,36		34 129 208,36	32 374 907,43	Dettes d'exploitation	6 764 749,84	6 259 748,63
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	119 084,34		119 084,34	137 163,98	Dettes diverses	2 818 181,70	545 637,75
Autres					Produits constatés d'avance	8 372 721,41	12 042 876,27
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 742 587,42	-244 991,08	41 497 596,34	39 995 254,07	TOTAL DETTES	17 955 652,95	18 848 262,65
Comptes de régularisation					Trésorerie		6 258,85
Ecart de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	296 615 421,11	-127 694 620,94	168 920 800,17	165 277 648,09	TOTAL GENERAL	168 920 800,17	165 277 648,09

Université d'Angers		BILAN COMPTABLE FONDATION				Date	10.02.2020
Année	2019					Heure	11:19:03
Période	01 à 15						
ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018	PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Terrains Constructions Autres Immobilisations financières					FONDS PROPRES Financements de l'actif - Etat Dotation et affectation Fonds propres des fondations Dons et legs en capital Autres Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Situation nette Financements - autres que Etat Provisions réglementées	45 000,00 24,22 45 024,22	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE					TOTAL FONDS PROPRES	45 024,22	
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Avances et acomptes versés sur commandes Créances : d'exploitation diverses Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts) Autres	54 345,45		54 345,45		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Provisions pour risques Provisions pour charges Fonds dédiés TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DETTES Dettes financières Dettes d'exploitation Dettes diverses Produits constatés d'avance	8 500,00 8 500,00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	54 345,45		54 345,45		TOTAL DETTES	821,23	
Comptes de régularisation Ecart de conversion Actif					Trésorerie Comptes de régularisation Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	54 345,45		54 345,45		TOTAL GENERAL	54 345,45	

Focus : Bilan fonctionnel

(à partir du bilan comptable, on établit le bilan fonctionnel)

				Variation 2018/2019	
	2017	2018	2019	en €	en %
CAPITAUX PROPRES	151 260 794	145 585 374	150 217 789	4 632 415	3,18%
PROVISIONS	1 229 521	1 182 215	992 349	-189 866	-16,06%
RESSOURCES STABLES	152 490 314	146 767 589	151 210 138	4 442 549	3,03%
ACTIF IMMOBILISES (Net)	134 565 058	125 282 394	127 423 204	2 140 810	1,71%
Fonds de roulement (FRNG)	17 925 256	21 485 195	23 786 934	2 301 739	10,71%
Actif circulant (A)	8 059 386	7 964 809	7 613 379	-351 430	-4,41%
Dettes (B)	17 831 572	18 848 263	17 955 653	-892 610	-4,74%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-9 772 186	-10 883 453	-10 342 274	541 179	-4,97%
Trésorerie	27 697 442	32 368 649	34 129 208	1 760 560	5,44%



Ratios & indicateurs

(ratios MESR)

Poids de la masse salariale	2017	2018	2019	Observations
Dépenses de personnel / Produits encaissables en %	81,8%	83,2%	83,3%	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 82 et 83% Seuil d'alerte > à 83%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	45	52	57	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours
Trésorerie				
Trésorerie en jours de charges décaissables	71	80	82	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours



L'Annexe

L'**annexe comptable** est un document dont l'objectif est d'apporter de l'information et d'aider à la compréhension du compte de résultat et du bilan comptable.

Elle doit donc être produite l'appui du compte financier.

C'est un des éléments qui est validé par les commissaires aux comptes.

4-5 Rapport des commissaires aux comptes

Article R 719-102 du code de l'Education :

« Le conseil d'administration approuve le compte financier au vu du rapport du ou des commissaires aux comptes »

4-5 Approbation du compte financier & affectation des résultats

Le conseil d'administration vote le budget et **approuve les comptes**
(art. L712.3 du code de l'éducation)

Il délibère sur l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe (art. R719-104 du code de l'éducation)

Délibération (1/3)

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1 476,1** ETPT sous plafond et **391,7** ETPT hors plafond
- **158 605 970 €** d'autorisations d'engagement
 - 127 910 825 € personnel
 - 24 891 595 € fonctionnement
 - 5 803 550 € investissement
- **155 087 235 €** de crédits de paiement
 - 127 910 825 € personnel
 - 22 589 845 € fonctionnement
 - 4 586 565 € investissement
- **156 848 739 €** de recettes
- **1 761 503 €** de solde budgétaire

Délibération (2/3)

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **1 760 560 €** de variation de trésorerie
- **105 699 €** de résultat patrimonial (dont un bénéfice de 105 675,11 € au titre du budget principal et un bénéfice de 24,22 € au titre de la Fondation)
- **2 647 997 €** de capacité d'autofinancement
- **2 301 739 €** de variation de fonds de roulement

Délibération (3/3)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2019 du budget principal, soit **105 675,11 €**, en réserves et le bénéfice de la Fondation, soit **24,22 €**, en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Pour en savoir plus sur le budget :

- Des formations seront organisées au profit des élus de l'Université
- OPENCLASSROOMS proposée par la CPU

<https://openclassrooms.com/fr/courses/2954136-participez-a-la-construction-du-budget-de-votre-universite>

4.6 Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2019/2020

Le conseil d'administration du 24 novembre 2016 a approuvé la convention avec l'association Anjou Inter Langues (CA127-2016) qui prévoit que l'Université d'Angers paie un forfait, appelé « part fixe », révisable chaque année universitaire. Cette convention a été renouvelée en novembre 2017 pour 5 ans.

Le montant de la part fixe de l'Université d'Angers pour l'année universitaire 2018-2019 était fixé à 16 580 euros. Ce montant a été validé par les administrateurs en date du 13 décembre 2018.

Le montant pour l'année universitaire 2019-2020 est également fixé à 16 580 euros.

POUR VOTE

4.7 Appel à cotisation UNESS 2019

Présentation par Monsieur Wojciech TRZEPIZUR.

Le montant de l'appel à cotisation est de 39 825€.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver la prise en charge par l'Université (budget général) de 12 000 Euros, le reste du montant étant pris en charge par la Faculté de Santé.

SIDES 2ème cycle

■ Depuis 2014

- Plateforme informatique nationale regroupant toutes les facultés de médecine de France, utilisée pour la formation et l'évaluation des étudiants
- Création par les enseignants du 2ème cycle:
 - Dossiers progressifs (cas cliniques avec QCM/QRU/QROC)
 - Questions isolées (connaissances théoriques)
 - Des tests de concordance de script (TCS)
- Utilisation:
 - Pour les examens de validation des semestres
 - Pour l'Examen Classant National (ECN)
 - Pour l'entraînement à l'ECN: banque de dossiers (institutionnel ou individuel)
- Conditionne actuellement l'apprentissage des étudiants du 2ème cycle

SIDES 3ème cycle (NG)

- Accompagne la réforme du 3ème cycle depuis 2017
- Création par les collèges nationaux de:
 - diaporama sonorisés couvrant l'ensemble de la médecine et adaptés au niveaux des étudiants du 3ème cycle (socle, approfondissement, consolidation)
 - Examens validant ces différentes phases
- Outil de suivi des stages hospitaliers
 - Compétences cliniques
 - Gestes techniques
 - Evaluation et validation des stages
- Projet
 - Création d'un portfolio
 - Contrat de formation numérique
 - Création d'un outil nouveau (SIIMOP): outil de gestion des stages des internes (en remplacement de l'IMOTEP de l'ARS)

POUR VOTE

5. Enseignement et vie étudiante

5.1 Conventions - **VOTE**

5.1 Conventions

- **Convention portant création d'une Unité de Formation en Apprentissage - IFRIA Pays de la Loire et Université d'Angers**

Cette convention a pour objet la création d'une unité de formation en apprentissage (UFA) au sein de l'IUT à partir du 1er septembre 2019.

POUR VOTE

- **Convention d'application numéro 1 – IFRIA Pays de la Loire et Université d'Angers – DUT Génie biologique option Industries alimentaires et biologiques – 2019-2020 – Promotion 1**

La convention d'application a pour objet la mise en place d'un groupe d'apprentissage pour le DUT génie biologique option industries alimentaires et biologiques pour l'année universitaire 2019-2020.

POUR VOTE

Ces conventions ont été approuvées à l'unanimité par la CFVU du 9 mars 2020.

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)

Calendrier des prochains CA

- **Jeudi 9 Avril 2020**
- **Jeudi 7 Mai 2020**
- **Jeudi 4 Juin 2020**
- **Jeudi 9 Juillet 2020**

Les C.A. seront organisés en Salle du Conseil à 14h30